



# **BFT CREDIT 12 MOIS ISR**

## **Rapport annuel Septembre 2023**

### **OPCVM de BFT Investment Managers**

**Société de gestion :** BFT Investment Managers

**Sous déléataire de gestion comptable en titre :** CACEIS FUND ADMINISTRATION FRANCE

**Dépositaire :** CACEIS BANK

**Commissaire aux comptes :** PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

# OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

## Sommaire

	Pages
<b>Caractéristiques de l'OPC</b>	<b>3</b>
<b>Compte rendu d'activité</b>	<b>7</b>
<b>Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue</b>	<b>20</b>
<b>Informations spécifiques</b>	<b>22</b>
<b>Informations réglementaires</b>	<b>23</b>
<b>Certification du Commissaire aux comptes</b>	<b>29</b>
<b>Comptes annuels</b>	<b>34</b>
Bilan Actif	35
Bilan Passif	36
Hors-Bilan	37
Compte de Résultat	39
<b>Annexes aux comptes annuels</b>	<b>40</b>
Règles et méthodes comptables	41
Evolution de l'Actif net	45
Compléments d'information	46
Tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices	59
Inventaire	61
<b>Annexe(s)</b>	<b>70</b>
Information SFDR	71
Loi Energie Climat (LEC)	82

## Caractéristiques de l'OPC

### Classification

Obligations et autres titres de créance internationaux.

### Objectif de gestion

L'objectif de gestion du fonds consiste, en intégrant des critères ESG dans le processus de sélection des titres, sur un horizon de placement d'un an minimum, à réaliser :

Pour la part I : une performance annualisée supérieure de 0,30% à celle de l'€ster capitalisé, après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum.

Pour la part S: une performance annualisée supérieure de 0,40% à celle de l'€ster capitalisé, après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum.

Pour la part P : une performance annualisée supérieure de 0,10% à celle de l'€ster capitalisé, après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum.

Pour la part R : une performance annualisée supérieure de 0,20% à celle de l'€ster capitalisé, après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum.

Pour la part N : une performance annualisée supérieure de 0,40% à celle de l'€ster capitalisé, après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion maximum.

### Stratégie d'investissement

#### Stratégies utilisées :

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »). Des informations sur les caractéristiques environnementales et sociales sont disponibles en annexe de ce prospectus.

Les principales incidences négatives des décisions d'investissement (au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)) sont les effets négatifs, importants ou susceptibles d'être importants, sur les facteurs de durabilité qui sont causés, aggravés par ou directement liés aux décisions d'investissement. L'Annexe 1 du règlement délégué au Règlement Disclosure dresse la liste des indicateurs des principales incidences négatives.

Les principales incidences négatives obligatoires de l'Annexe 1 du règlement délégué sont prises en compte dans la stratégie d'investissement via une combinaison d'exclusions (normatives et sectorielles), d'intégration de la notation ESG dans le process d'investissement, d'engagement et de vote.

Des informations plus détaillées sur les principales incidences négatives sont incluses dans la déclaration réglementaire ESG de la société de gestion disponible sur son site internet : [www.bft-im.com](http://www.bft-im.com) .

La société de gestion met en oeuvre une gestion discrétionnaire qui répond aux principes de l'Investissement Socialement Responsable (ISR). Pour sélectionner les valeurs éligibles au fonds, l'équipe de gestion s'appuie sur une analyse crédit combinée avec une analyse extra-financière basée sur des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance). L'analyse extra-financière aboutit à une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note).

# OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

## Séquençement des étapes du processus d'investissement

Le processus de gestion s'articule autour des deux axes de valeur suivants :

- la gestion de la sensibilité du portefeuille aux taux d'intérêt : gestion active du risque obligataire global du portefeuille à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et + 2 selon les anticipations haussières ou baissières de l'équipe de gestion sur l'évolution des taux courts de la zone euro.
- la sélection de titres de crédit : sélection de titres (obligations, titres de créance négociables) d'émetteurs publics et privés.

La sélection d'un émetteur est effectuée en fonction de l'observation de plusieurs paramètres :

- Les études effectuées par les différentes entités de recherche (macro-économiques, crédit spécifiques, etc.) du groupe Crédit Agricole ou d'autres institutions financières de la place.
- L'appréciation par l'équipe de gestion de la prime offerte par les titres de cet émetteur pour rémunérer le risque de signature et /ou de liquidité.

Un nouvel émetteur est étudié avec d'autant plus d'intérêt que sa contribution à la diversification du portefeuille sera élevée.

Des règles de diversification du risque crédit sont systématiquement appliquées aux investissements.

Après avoir sélectionné les titres éligibles au portefeuille selon les critères financiers traditionnels, l'équipe de gestion applique des critères extra-financiers dits E.S.G. (Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance d'entreprise) aux titres sélectionnés . La gouvernance d'entreprise est l'ensemble des règles permettant aux actionnaires de s'assurer que les entreprises dont ils détiennent des parts sont dirigées en conformité avec leurs propres intérêts.

## Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

### Risque de perte de capital :

L'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

Les principaux risques liés à la classification sont :

### Risque de taux :

Il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations des taux d'intérêts. Il est mesuré par la sensibilité.

En période de forte hausse des taux d'intérêts, la valeur liquidative pourra baisser de manière sensible.

### Risque de crédit :

Il s'agit du risque de baisse des titres émis par un émetteur privé ou public ou de défaut de ce dernier. En fonction du sens des opérations de l' OPCVM, la baisse (en cas d'achat) ou la hausse (en cas de vente) de la valeur des titres de créance sur lesquels est exposé l' OPCVM peut baisser entraînant une baisse de la valeur liquidative.

# OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

Les principaux risques spécifiques liés à la gestion sont :

## **Risque lié à l'utilisation d'obligations subordonnées privées :**

Il s'agit du risque lié aux caractéristiques de paiement du titre en cas de défaut de l'émetteur : l'OPC qui s'expose à un titre subordonné ne sera pas prioritaire et le remboursement du capital ainsi que le paiement des coupons seront "subordonnés" à ceux des autres créanciers détenteurs d'obligations de rang supérieur; ainsi, le remboursement de son titre peut être partiel ou nul. L'utilisation d'obligations subordonnées peut entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus importante que celui lié aux autres obligations de l'émetteur.

## **Risque discrétionnaire :**

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au fonds repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que l' OPCVM ne soit pas investi à tout moment dans les valeurs les plus performantes. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut, en outre, avoir une performance négative.

## **Risque lié à la sur exposition :**

L'OPCVM peut avoir recours à des instruments financiers à terme (dérivés) afin de générer de la sur exposition et ainsi porter l'exposition de l'OPCVM au-delà de l'actif net.

En fonction du sens des opérations de l'OPCVM, la baisse (en cas d'achat d'exposition) ou la hausse du sous-jacent du dérivé (en cas de vente d'exposition) peut augmenter le risque de baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM par rapport au risque lié à l'investissement dans les titres (hors dérivés) du portefeuille.

## **Risque lié à l'arbitrage :**

L'arbitrage est une technique consistant à profiter d'écarts de cours constatés (ou anticipés) entre marchés et/ou secteurs et/ou titres et/ou devises et/ou instruments..

En cas d'évolution défavorable de ces arbitrages (hausse des opérations vendeuses et/ou baisse des opérations acheteuses), la valeur liquidative de l'OPCVM pourra baisser.

Les autres risques sont :

## **Risque lié à l'utilisation de titres spéculatifs (haut rendement) :**

Cet OPCVM doit être considéré comme en partie spéculatif et s'adressant plus particulièrement à des investisseurs conscients des risques inhérents aux investissements dans des titres dont la notation est basse ou inexistante.

Ainsi, l'utilisation de titres « haut rendement / High Yield » pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus important.

## **Risque de liquidité :**

L'OPCVM est exposé au risque de liquidité du fait que les marchés sur lesquels le fonds intervient peuvent être occasionnellement affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquels le fonds peut être amené à liquider, initier ou modifier des positions.

## **Risque de change (résiduel) :**

Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative pourra baisser.

## **Risque de contrepartie :**

L'OPCVM a recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou à des dérivés négociés de gré à gré dont les contrats d'échange sur rendement global. Ces opérations, conclues avec une contrepartie, exposent l'OPCVM à un risque de défaillance et/ou de non-exécution du contrat d'échange de la part de celle-ci, qui pourront avoir un impact significatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM. Ce risque pourrait ne pas être, le cas échéant, compensé par les garanties financières reçues.

# OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

**Risque de liquidité lié aux acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou contrats d'échange sur rendement global (TRS) :**

L'OPCVM peut être exposé à des difficultés de négociation ou une impossibilité momentanée de négociation de certains titres dans lesquels l'OPCVM investit ou de ceux reçus en garantie, en cas de défaillance d'une contrepartie d'opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titre et/ou de contrats d'échange sur rendement global (TRS).

**Risque juridique :**

L'utilisation des acquisitions et cessions temporaires de titres et/ou contrats d'échange sur rendement global (TRS) peut entraîner un risque juridique, notamment relatif aux contrats.

**Risque en matière de durabilité :**

Il s'agit du risque lié à un évènement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement

*Pour toutes informations complémentaires, se référer au prospectus en vigueur.*

## Compte rendu d'activité

Octobre 2022

Tandis que l'envolée des prix aux Etats-Unis ralentie pour le troisième mois consécutif tout en se maintenant à un niveau élevé (+8,2% en g.a. pour le mois de septembre), la poussée inflationniste en Europe continue son ascension (+10,7% en g.a. en octobre). Afin de poursuivre sa lutte contre l'inflation, la BCE a décidé, lors de son comité d'octobre d'une troisième hausse des taux (75 pbs) en 2022, portant ainsi son taux de dépôt à 1.50%. Ce bras de fer contre une inflation toujours élevée continue également de l'autre côté de l'Atlantique. Ainsi, les responsables de l'institution américaine font savoir que de nouvelles hausses des taux devraient être appliquées afin de ramener l'inflation à 2% malgré la conjoncture mitigée. En effet, les enquêtes ISM auprès des directeurs d'achats témoignent en octobre d'une stagnation de l'industrie et d'une résilience des services qui se répercute sur le marché de l'emploi. Les résultats du T3 sont plutôt bien accueillis par le marché : 80% de bonnes surprises sur les ventes sur fond de faiblesse de l'euro. Pour les profits, 60% de publications battent les estimations du marché et 34% déçoivent. Dans ce contexte d'incertitudes économiques, les taux ont été très volatiles ce mois-ci. Ainsi, le taux 10 ans allemand a évolué entre 1.85% et 2.40%. Celui-ci a clôturé à 2,15% (+4 pbs) et le taux 2 ans allemand à 1,94% (+18 pbs). La courbe des taux a ainsi poursuivi son aplatissement. Le spread ASW du marché crédit européen Investment Grade 1-3 ans (ICE BoA Merrill Euro Corporate 1-3Y Index) a connu un écartement à 99 pb (+14 pb). Le marché primaire a été actif avec 20Mds€ d'émissions sur le segment des entreprises non-financières Investment grade euro (vs 25 Mds € en septembre). Sur le mois, le fonds enregistre une performance de 0,05% (part I). Dans ce contexte volatil, nous avons maintenu une gestion prudente. La sensibilité crédit du fonds a été maintenue à 1,36. La sensibilité aux taux du portefeuille a été légèrement augmentée à 0,23. Le fonds a renforcé son exposition sur l'IG en privilégiant les émetteurs notés A, BBB+ et BBB (BFCM, Vonovia, ALD, Carlsberg, Bank of Nova Scotia.). La note globale ESG du fonds reste «C».

Novembre 2022

La hausse des marchés amorcée en octobre se poursuit en novembre. Le scénario dégradé jusque-là envisagé par les agents cède le pas à celui d'une contraction de l'activité de faible amplitude en 2023 et un ralentissement du resserrement de la politique monétaire induit par une décélération marquée de l'inflation. Les taux de rendement des obligations d'Etat à 10 ans abandonnent 37bp aux Etats-Unis et 21 pbs en Allemagne. Cette dynamique est majoritairement imputable à une baisse générale des taux réels aux Etats-Unis et en Zone Euro sur le mois. En dépit de chiffres d'inflation encourageants de part et d'autre de l'Atlantique portés par un reflux des prix de l'énergie, la lenteur de la normalisation des variations des indices des prix fait redouter aux banques centrales un régime durablement inflationniste et supérieur à leur cible. Réorganisations des chaînes de valeur, risques géopolitiques, contraintes sur l'offre (de biens, de services et de travail) poussent les institutions centrales à demeurer prudentes face aux premiers signes de ralentissement des indices de prix, notamment de production. Leur communication récente, par la voix du président de la réserve Fédérale J. Powell ou les propos tenus par P. Lane et I. Schnabel, membres du directoire de la BCE, pointent du doigt la persistance de la composante demande comme moteur inflationniste. La réaction des entreprises et des ménages face à cet environnement et leurs anticipations constituent par ailleurs l'enjeu principal afin de ne pas voir de spirales s'enclencher ; l'inertie des pénuries de main d'œuvre et de matériel déterminera l'amplitude de la remontée des taux directeurs et leur maintien dans les territoires restrictifs. La conjonction du resserrement monétaire, de la dégradation des revenus réels ainsi que de la dissipation du rattrapage post-covid interrogent sur la résilience des économies. Les enquêtes auprès des directeurs d'achats révèlent que la Zone Euro s'inscrit durablement en territoire de contraction tandis qu'aux Etats-Unis le ralentissement des indicateurs ISM quant à eux toujours en territoire d'expansion nous mène dans une dynamique similaire. Parallèlement, les dépenses gouvernementales engagées, au titre de l'absorption du choc énergétique en Europe, mais plus largement des différents plans d'investissement de transition annoncés soutiennent la demande, au risque de s'ajouter aux tensions inflationnistes déjà présentes dans les économies. Dans ce contexte d'incertitudes économiques, les taux ont été très volatiles ce mois-ci. Ainsi le taux 10 ans allemand a clôturé à 1,93% (-21 pbs) et le taux 2 ans allemand à 2,13% (+19 pbs). La courbe des taux a ainsi poursuivi son aplatissement. Le spread ASW du marché crédit européen Investment Grade 1-3 ans (ICE BoA Merrill Euro Corporate 1-3Y Index) a connu un resserrement à 76 pb (-23 pb). Le marché primaire a été actif avec 27Mds d'émissions sur le segment des entreprises non-financières Investment grade euro. Sur le mois, le fonds enregistre une performance de 0,71% (part I), poussée par le resserrement des spreads de crédit qui a partiellement compensé la remontée des taux courts.

# OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

Dans ce contexte volatil, nous avons maintenu une gestion prudente. La sensibilité crédit du fonds a été maintenue à 1,35. La sensibilité aux taux du portefeuille a été légèrement abaissée à 0,09. Le fonds a renforcé son exposition sur les émetteurs IG : SEB, BNS.. La note globale ESG du fonds reste «C».

## Décembre 2022

Le mois de décembre met fin à une dynamique positive observée sur les marchés durant le dernier trimestre de l'année. Le scénario pessimiste jusque-là envisagé par les agents quant à la croissance 2023 cède le pas à celui d'une contraction de l'activité de faible amplitude. Dans ce cadre, l'anticipation d'un éventuel ralentissement de la hausse des taux directeurs affaiblit face à la détermination des banques centrales à maintenir les conditions de financement des agents dans des territoires plus que restrictifs. En effet, les décisions de politique monétaire annoncées en milieu de mois par J. Powell puis C. Lagarde laissent peu de doute quant à la dynamique de court terme du resserrement monétaire, même si un déphasage semble néanmoins peu à peu s'instituer dans la dynamique de trajectoire, notamment aux Etats-Unis. La FED est amenée à adopter une posture de plus en plus attentiste face aux répercussions potentielles de son action. Les enquêtes de la FED sur les conditions d'attribution d'emprunts pour les entreprises et les ménages pointent une tension accrue conformément au virage monétaire restrictif entrepris. La dynamique des prix des composantes énergétiques et des biens manufacturés tend à s'atténuer, entraînant une décélération pour un cinquième mois consécutif de l'indice des prix à la consommation (+7.1% en g.a. en novembre). En revanche, la résilience de l'emploi où le déséquilibre entre offre et demande continue de tendre ses anticipations en termes de dynamiques salariales la détournera toutefois d'un discours accommodant. Le rapport sur l'emploi publié par le BLS indique en effet un taux de chômage toujours en deçà de son niveau structurel (3.7% vs. 4.4%). En Europe, la prise de parole de la présidente du directoire de la BCE laisse peu de doute quant à sa posture résolue de combattre toute inflexion dans les anticipations de resserrement. La spirale salariale couplée à un déficit de productivité dans un contexte de destruction de potentiel de croissance issue du choc énergétique inquiètent la BCE. Les pressions inflationnistes endogènes à l'économie de la Zone Euro amplifiées par des soutiens budgétaires massifs de protection des consommateurs et des entreprises, parachèvent les angoisses des tenants de l'orthodoxie monétaire au sein du directoire. La réouverture progressive de la Chine semble quant à elle être à double tranchant pour la Zone qui entrevoit une normalisation accélérée de ses chaînes de valeur mais également une menace potentielle quant à son approvisionnement énergétique dont l'effort de substitution à la source russe n'est pas encore durablement assuré. Cet horizon dégradé du point de vue de la BCE s'inscrit par ailleurs dans un contexte conjoncturel qui tend à montrer une certaine résilience de la Zone tant du point de vue de l'emploi que de la production. Bien que l'effet de rattrapage provoqué par la réouverture totale des économies de la Zone s'estompera en 2023 (celui-ci ayant joué un rôle majeur dans la croissance de la Zone en 2022 : +3.4%), l'excès d'épargne accumulé depuis le covid, un marché de l'emploi résilient et l'impact des plans d'investissement NextGen EU aux multiplicateurs incertains peuvent servir de support en 2023. Le mois de décembre a donc constitué un rappel de la détermination des banques centrales à lutter face aux risques de persistance de l'inflation. Ceci constitue également un avertissement pour le marché qui ne doit pas altérer la transmission de la posture monétaire de la Banque centrale à l'économie réelle. Dans ce contexte, les taux ont enregistré une hausse importante sur l'ensemble de la courbe obligataire : le taux 10 ans allemand a clôturé l'année à 2,57% (+ 64 pbs) et le taux 2 ans allemand à 2,76% (+63 pbs). Le spread ASW du marché crédit européen Investment Grade 1-3 ans (ICE BoA Merrill Euro Corporate 1-3Y Index) a connu un resserrement à 59 pb (-17 pb). Le marché primaire a été traditionnellement peu actif en fin d'année avec seulement 0,7Mds€ d'émissions sur le segment des entreprises non-financières Investment grade euro lancées en décembre. Sur le mois, le fonds enregistre une performance de 0,40% (part I), poussée par le resserrement des spreads de crédit. Dans ce contexte volatil, nous avons maintenu une gestion globalement prudente. La sensibilité crédit du fonds a été stable durant le mois (à 1,35 environ). La sensibilité au taux du portefeuille reste également stable à 0,17. La note globale ESG du fonds est «C».

## Janvier 2023

Un flux de données macroéconomiques et d'interventions de décideurs d'institutions centrales a poussé le marché, en janvier, à pondérer les risques extrêmes du scénario d'activité globale dans le sillage de la réouverture de l'économie chinoise et de l'éloignement de la crainte associée à un rationnement énergétique européen durant l'hiver. Dans ce contexte, les indices S&P 500 et Eurostoxx 600 affichent une performance respective de 6,2% et 6,7% sur le mois. Les taux de rendement des obligations d'Etat US et Allemand à 10 ans cèdent quant à eux 30 pb. et 31 pb. Ces mouvements sont attribuables à une baisse des taux réels qui entraînent également un resserrement des spreads de crédit aux Etats-Unis et en Zone Euro. En effet, les estimations préliminaires de croissance de la valeur ajoutée aux Etats-Unis et en Zone Euro pour le quatrième



# OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

trimestre ont surpris le consensus à la hausse. L'économie américaine croît de 2,9% sur le trimestre en rythme annualisé, où comportement de restockage et consommation des ménages contribuent positivement. La situation du marché de l'emploi indique un déséquilibre toujours présent entre offre et demande. Celui-ci semble a priori incompatible avec l'objectif de la Réserve Fédérale de retour de l'inflation à sa cible de 2% bien qu'une décélération des salaires commence également à se dessiner. Il n'en demeure pas moins que cette pénurie de main d'œuvre constitue un support substantiel à la croissance de la demande interne pour le début de l'année 2023. Bien qu'attendue en contraction, l'économie de la Zone Euro croît de +0,1% en variation trimestrielle portée notamment par la France et l'Espagne. Ce début d'année signale la possibilité d'une absence de récession marquée dans la mesure où des supports à la croissance subsistent : le marché de l'emploi, la normalisation des chaînes de production permettant au secteur manufacturier de répondre à un carnet de commandes fourni et la situation financière saine des ménages et des entreprises. Dans ce contexte, les taux ont enregistré une détente sur l'ensemble de la courbe obligataire : le taux 10 ans allemand a clôturé le mois à 2,29% (-15 pb) et le taux 2 ans allemand à 2,65% (-6 pb). Le spread ASW du marché crédit européen Investment Grade 1-3 ans (ICE BoA Merrill Euro Corporate 1-3Y Index) a connu un resserrement à 55 pb (-4 pb). Le marché primaire a démarré l'année avec une activité soutenue : plus de 34 Mds € d'émissions sur le segment HY euro. Sur le mois, le fonds enregistre une performance de 0,41% (part I), poussée par le resserrement des spreads de crédit et la baisse des taux. Dans ce contexte volatil, nous avons maintenu une gestion globalement prudente. La sensibilité crédit du fonds a été stable durant le mois (à 1,34 environ). La sensibilité au taux a été abaissée à 0,09. Cette sensibilité se concentre sur la partie très court terme du portefeuille (< 12 mois). La note globale ESG du fonds est «C».

## Février 2023

Les chiffres avancés de la conjoncture (enquêtes PMI notamment) résistent mieux qu'attendu ce qui limite les risques d'un fort ralentissement de l'économie. Toutes les prévisions économiques sont ainsi revues à la hausse, ce qui laisse le champ libre aux banques centrales pour poursuivre leur politique de resserrement monétaire. Parallèlement, les chiffres d'inflation nous montrent que celle-ci reste vigoureuse, surtout l'inflation cour qui reste sur une dynamique croissante à 5.6% (en yoy). C'est dans ce contexte que les banques centrales aux US et en Europe n'ont cessé de communiquer dans le sens d'une poursuite de leur politique restrictive. De leur côté les marchés n'ont cessé de réviser à la hausse leur anticipation de hausse de taux de la BCE sur 2023. Ces anticipations ont nettement augmenté (140 bp de hausse de taux prévus pour les mois à venir) et le pic anticipé de taux s'est déplacé vers la fin de l'année 2023. D'autre part, lors des publications de résultats, les entreprises ont affiché des bénéfices globalement en ligne avec les attentes et se sont montrées plutôt constructives pour les prochains trimestres. Enfin, dernier point et non le moindre, la réouverture de l'économie chinoise se confirme, ce qui est bien évidemment positif sur les perspectives de croissance mondiale. Dans un contexte de marché toujours très volatil, les taux 10 ans allemands ont repris leur mouvement haussier pour terminer le mois à 2.64% (+37 bp) et les taux 2 ans à 3.11% (+49 bp), rendant la courbe des taux sur la partie 2/10 ans encore plus inversée (-47 bp). Le spread ASW du marché crédit européen Investment Grade 1-3 ans (ICE BoA Merrill Euro Corporate 1-3Y Index) a connu un très léger resserrement à 52 pb (-3 pb). Le marché primaire a été actif en février avec plus de 30 Mds € d'émissions sur le segment des entreprises non-financières Investment grade euro. Sur le mois, le fonds enregistre une performance de 0,19% (part I). Dans ce contexte volatil, nous avons maintenu une gestion globalement prudente. La sensibilité crédit du fonds a été stable durant le mois (à 1,34 environ). La sensibilité taux a été augmentée à 0,24. Cette sensibilité se concentre sur la partie très court terme du portefeuille (< 12 mois). Le fonds a renforcé son exposition sur l'IG en privilégiant les émetteurs de la catégorie « A » (BNP, SHB, Crédit Mutuel, UBS.). La note globale ESG du fonds est «C».

## Mars 2023

Le retour du spectre de l'instabilité financière et du stress bancaire systémique a marqué la réapparition de l'aversion pour le risque des investisseurs entraînant dans son sillage une baisse des taux de rendement d'obligation d'Etat aux Etats-Unis et en Europe. Derrière ce mouvement surgit une baisse des taux réels particulièrement prononcée aux Etats-Unis, signe que les intervenants de marché anticipent désormais une fin de cycle de resserrement voire un soutien monétaire plus précoce Outre-Atlantique que sur le Continent. Parallèlement, le stress bancaire apparu en mars a poussé les intervenants à s'interroger sur la compatibilité du resserrement monétaire fort et de la stabilité financière. En effet, la FDIC (fonds de garantie des dépôts fédéral), la Secrétaire d'Etat du Trésor J. Yellen et la FED sont intervenues rapidement pour éviter toute crise de confiance dans le système bancaire en mettant en place un dispositif de facilité de prêt par la Réserve Fédérale utilisé à hauteur d'environ 400 Mds \$ sur le mois. En Europe, l'Etat Suisse a précipité la fusion d'UBS

# OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

et de Crédit Suisse, par une interprétation très discutable de la règle de remboursement des créanciers (3,3 Mds de CHF amenés aux détenteurs d'actions, plus de 17Mds de CHF de titres de dette subordonnée effacés). Les communications des Banques Centrales en pleine tempête bancaire sont claires : ces dernières sont bien outillées pour assurer un resserrement monétaire ordonné sans mettre en péril la liquidité interbancaire, et ramener l'inflation à sa cible. Le processus désinflationniste a bel et bien commencé aux Etats-Unis comme le confirment les publications du CPI qui affiche un huitième mois consécutif de ralentissement à 6% en g.a. pour février, le sous-jacent ralentissant également à 5.5% en g.a. La Zone Euro voit l'estimation préliminaire de la variation de l'indice des prix à la consommation marquer un net reflux à 6.6% en g.a. Les pressions dans les services et la composante alimentaire continuent cependant d'accélérer. L'inflation sous-jacente surprend à la hausse et culmine en mars à 5.7% en g.a. Le déphasage des cycles économiques entre Zone Euro et Etats-Unis et la dynamique retardée de l'inflation sous-jacente en Zone Euro laissent penser que la réaction des Banques Centrales face aux nouvelles données devraient amorcer une divergence dans leur posture. La FED commence à voir se matérialiser les effets de son resserrement amorcé depuis mars tandis que la BCE elle, subit encore les réajustements nominaux (salaires/profits) incompatibles avec la cible de son mandat. Les marchés obligataires ont évolué dans un environnement très volatil avec une forte correction sur les actifs high beta. Les taux allemands ont fortement baissé pour terminer le mois à 2,28% pour le taux 10 ans (-37 bp) et à 2,67% pour le taux 2 ans (-46 bp). Le spread ASW du marché crédit européen Investment Grade 1-3 ans (ICE BoA Merrill Euro Corporate 1-3Y Index) a connu un écartement à 52 pb (+14 pb). Le marché primaire a été moyennement actif en mars avec 22 Mds € d'émissions sur le segment des entreprises non-financières Investment grade euro. Le stress sur les banques régionales américaines et l'épisode Crédit Suisse ont pesé sur les émissions primaires sur le mois écoulé. Sur le mois, le fonds enregistre une performance de 0,01% (part I). Dans ce contexte volatil, nous avons maintenu une gestion globalement prudente. La sensibilité crédit du fonds a été stable durant le mois (à 1,3 environ). La sensibilité taux a été abaissée à 0,15. Cette sensibilité se concentre sur la partie très court terme du portefeuille (< 12 mois). La note globale ESG du fonds est «C».

## Avril 2023

En avril, le marché est resté très attentif aux craintes de contagion du stress bancaire tout en maintenant un certain appétit pour les actifs risqués dans une période de publication de résultats des entreprises. L'ancrage des anticipations d'inflation de moyen et long terme sur la cible des Banques Centrales conjugué à un ralentissement de la création de crédit poussent les agents de marché à penser que le pic du resserrement monétaire est en passe d'être atteint. En effet, l'impact et la rapidité de la transmission de la réduction du volume de crédit alloué à l'économie réelle restent incertains. En zone euro, l'activité économique est divisée entre le secteur industriel dont les enquêtes d'activités pointent vers un ralentissement tandis que le secteur des services affichent une demande toujours soutenue, ce qui accroît les pressions inflationnistes. Dans ce climat incertain, les Banques Centrales sont plus que jamais « data dependent » et se doivent d'évaluer la situation réunion après réunion. Cette posture est porteuse d'une forte volatilité sur les marchés des taux dans la mesure où l'interprétation macroéconomique des chiffres publiés constitue désormais l'unique indication de la posture future de politique monétaire. Parallèlement, les signaux faibles de reprise en Chine et les développements incertains du conflit en Ukraine sont de facteurs portant un risque sur la composante volatile de l'inflation. Dans ce contexte, le taux de rendement 10 ans allemand a augmenté à 2.31% à fin avril (vs 2.28% à fin mars) tandis que le taux 2 ans allemand a clôturé le mois en ligne avec fin mars à 2.67%. Le spread ASW du marché crédit européen Investment Grade (ICE BoA Merrill Euro Corporate Index) s'est resserré à 85 pbs (-7 pbs) tandis que le spread ASW du crédit européen High Yield (ICE BoA Merrill Euro BB-B Index) est resté flat à 320 pbs (vs 321 pbs à fin mars). Le marché primaire a été moyennement actif en avril avec 15 Mds € d'émissions sur le segment des entreprises non-financières Investment grade euro et 4,2 Mds € sur le segment HY euro. Sur le mois, le fonds enregistre une performance de 0,35% (part I). Dans ce contexte volatil, nous avons maintenu une gestion globalement prudente. La sensibilité crédit du fonds a été stable durant le mois (à 1,3 environ). La sensibilité taux a été légèrement remontée (à 0,18 à fin avril). Cette sensibilité se concentre sur la partie court terme du portefeuille (< 12 mois). Le fonds a renforcé son exposition sur l'IG de qualité principalement sur le secteur bancaire (BNP, ING, ABN Amro, Crédit Agricole.). La note globale ESG du fonds est «C».

## Mai 2023

Les craintes de diffusion de l'épisode de stress bancaire se sont estompées durant le mois de mai. La lutte des banques centrales face à l'inflation et la possibilité d'un atterrissage en douceur des économies sont de nouveau au centre d'intérêt des investisseurs. Les prises de parole de la Réserve Fédérale et de la BCE en début de mois semblaient indiquer initialement une divergence, la FED ayant atteint le taux pour 2023 anticipé

# OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

par les membres du FOMC lors de leurs prévisions de mars (5-5.25%), a laissé entrevoir la possibilité d'une pause dans l'effort de resserrement monétaire. La FED insiste désormais sur l'impact du durcissement des conditions de financement sur les agents, amplifié par l'épisode bancaire. Le délai de transmission demeure néanmoins hautement incertain pour l'institution qui tente d'ancrer les anticipations de marché sur des niveaux de taux plus hauts et ce, pour une durée plus longue. La BCE par la voix de sa présidente a clairement signifié que le choix d'un rythme de hausse de +25 bp (après six hausses consécutives d'amplitude supérieure) ne devait en rien être associé à une pause dans le mouvement restrictif. L'institution francfortoise a également annoncé l'accélération de la réduction de son bilan par le non-réinvestissement total des tombées de coupon du programme d'achat d'actif (APP) à partir de juillet : durant le second trimestre le non-réinvestissement était plafonné à 15 Mds d'Euros par mois. Le casse-tête pour la FED et la BCE est de même nature, bien que les origines du choc inflationniste soient distinctes, la diffusion de celui-ci à l'entièreté de l'économie doit être mitigé par une réduction marquée de la demande. Et si les premiers signes de recul de l'inflation induits notamment par les composantes volatiles sont bienvenues, la vitalité de la demande constitue un risque dans le comportement visqueux de l'inflation. Les Banques Centrales sont toutefois soucieuses de défendre le scénario d'un retour de l'inflation à leur cible de 2% de façon durable en maintenant l'ancrage des anticipations de long terme (de marché, des consommateurs, des entreprises). Cet ancrage est d'autant plus difficile à réaliser que l'effet du resserrement monétaire peine pour le moment à se matérialiser. En effet, la conjoncture demeure solide pour chacune des économies. Ce dynamisme est attribuable à un fort recours à l'épargne Covid et aux perspectives d'un marché de l'emploi encore en déséquilibre. En Zone Euro, la perte de revenu réel des ménages est plus que contrebalancée par un recours à la dépense publique - à l'exception notable de l'Allemagne au premier trimestre de l'année- , au contre-choc énergétique sur les balances commerciales et un secteur des services qui bénéficie toujours d'un effet de momentum post-covid. Dans un contexte d'absence de signes tangibles de ralentissement conjoncturel marqué aux Etats-Unis et de continuel débats sur le relèvement du plafond de la dette fédérale, les taux de rendements des obligations de l'Etat fédéral montent de 44 bp sur le 2 ans et de 22 bp sur le 10 ans. Les bonnes surprises sur le front de l'inflation en Zone Euro et l'entrée en récession technique de l'Allemagne ont quant à elles maintenu le taux de rendement du Bund inchangé (2,28%, soit +2 bp sur le mois). En revanche, le taux 2 ans allemand a clôturé le mois à 2,72% (+10 pb sur le mois). Le spread ASW du marché crédit européen Investment Grade (ICE BoA Merrill Euro Corporate Index) s'est écarté à 91 pbs (+6 pb). Le marché primaire a été très actif en mai avec 48 Mds € d'émissions sur le segment des entreprises non-financières Investment grade euro (vs 15 Mds € en avril) et 6,8 Mds € sur le segment HY euro (vs 4,4 Mds € en avril). Sur le mois, le fonds enregistre une performance de 0,22% (part I). Dans ce contexte volatil, nous avons maintenu une gestion globalement prudente. La sensibilité crédit du fonds a été stable durant le mois (à 1,3 environ). La sensibilité taux a été légèrement remontée (à 0,27 à fin mai). Cette sensibilité se concentre sur la partie court terme du portefeuille (< 18 mois). Le fonds a renforcé son exposition sur l'IG de qualité principalement sur le secteur bancaire (Santander, Sparebank, Arval ). La note globale ESG du fonds reste «C».

## Juin 2023

Le mois de juin clôt un semestre où les craintes de récession semblent se reporter sur la fin de l'année 2023 voire début 2024. La résilience des économies développées - couplée à la persistance de l'inflation - accélère les mouvements d'inversion des courbes des taux. Le marché revoit par conséquent à la hausse les niveaux des taux courts qui montent de +40bps sur le 2 ans US et de +51bps sur le 2 ans Allemand en juin. Les taux de rendements plus longs croissent de +16bps pour le 10 ans US et de +12bps pour le Bund. Ces mouvements font suite à de bonnes nouvelles conjoncturelles ainsi qu'à des communications de la part de banques centrales qui, constatant le risque inflationniste de moyen-terme, durcissent leur posture à des degrés divers en fonction des économies. Le délai de la transmission de la politique monétaire à l'économie réelle demeure une énigme à ce stade. Les réunions de politiques monétaires intervenues au cours du mois ont souligné le risque pour les institutions centrales de ne pas être suffisamment restrictives dans leur lutte face à l'inflation sous-jacente, et pour contenir une demande qui bénéficie encore de supports issus de la réouverture des économies (épargne en excès, pénurie de main d'œuvre, carnets de commandes conséquents et situations bilancielle saines pour les entreprises). Le FOMC a décidé de maintenir le taux des Fed Funds inchangé à 5% - 5.25% afin de mesurer plus finement l'impact cumulé du resserrement engagé. Le taux terminal US est désormais fixé au voisinage de 5.6% d'après les DOTS. En Europe, Christine Lagarde a martelé que la BCE avait encore du chemin à faire dans son mouvement de resserrement monétaire et a indiqué après une nouvelle hausse de +25bps des taux directeurs portant le taux de dépôt à 3.5%. Elle a laissé entendre que d'autres hausses étaient envisagées pour juillet et septembre. La situation est d'autant plus complexe que des trajectoires de croissance divergentes se dessinent à l'échelle de la Zone Euro où contrairement à l'Italie, l'Espagne ou la France, l'Allemagne est entrée en récession technique entraînant dans son sillage la Zone

# OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

Euro dans son ensemble. Le forum de la BCE qui s'est tenu à Sintra nous a enfin démontré que le risque « de ne pas en faire assez » demeure plus important que de celui « d'en faire trop » au travers des voix de C. Lagarde, J. Powell et A. Bailey en dépit des conséquences potentielles sur la croissance. Le spread ASW du marché crédit européen Investment Grade 1-3 ans (ICE BoA Merrill Euro Corporate Index 1-3Yrs) s'est resserré de 2 pb (à 65 pb). Le marché primaire a été actif en juin avec 26Mds € d'émissions sur le segment des entreprises non-financières Investment grade euro (vs 48 Mds € en mai). Sur le mois, le fonds enregistre une performance de 0,31% (part I). Dans ce contexte volatil, nous avons maintenu une gestion globalement prudente. La sensibilité crédit du fonds a été stable durant le mois (à 1,34 environ). La sensibilité taux a été légèrement remontée (à 0,28 à fin juin). Cette sensibilité se concentre sur la partie court terme du portefeuille (< 18 mois). Le fonds a renforcé son exposition sur l'IG de qualité principalement sur le secteur bancaire (BNP, SEB, ASB Bank, EDF, Arval, ABN, Daimler.). La note globale ESG du fonds reste «C».

## Juillet 2023

Marqué par des prises de paroles de la FED et de la BCE très attendues, le mois de juillet confirme que dans un environnement conjoncturel plus qu'incertain, le marché considère la possibilité d'un atterrissage en douceur des économies associé à un arrêt du resserrement monétaire amorcé il y a plus d'un an et demi. En effet, C. Lagarde et J. Powell sont intervenus lors des conférences de presse du mois pour nous rappeler à quel point le flux de données macroéconomiques de l'été seront cruciales dans la décision d'augmenter (ou non) les taux directeurs en septembre. Pour la FED, cette décision amorcera la dernière phase de la séquence du resserrement monétaire décrite par J. Powell il y a plus d'un an : 1) action « expéditive » pour sortir rapidement de l'accommodation monétaire, 2) mesurer le taux suffisamment restrictif pour qu'offres et demandes se normalisent à travers les marchés, 3) maintenir ce taux suffisamment longtemps pour orienter la dynamique des prix à la consommation vers la cible des institutions centrales. Cependant, la durée du maintien de la restriction monétaire constitue un casse-tête pour l'ensemble des intervenants. Force est de constater en effet que le flux de données d'activité ne pointent pour le moment pas vers un ralentissement marqué. Portée par une demande interne vigoureuse (notamment par l'investissement des entreprises), la première estimation de la croissance aux Etats-Unis de +2.4% en variation trimestrielle annualisée pointe vers une accélération de l'activité au second semestre aux Etats-Unis. Cette vigueur est attribuable à un marché de l'emploi qui se normalise encore trop lentement (3.6% de la population active, qui elle-même, ne croît plus), à des situations bilanciées tant des ménages que des entreprises robustes et à un soutien budgétaire toujours présent. En Zone Euro les estimations préliminaires de croissance au second trimestre illustrent des trajectoires divergentes à travers la l'Union monétaire. L'Italie voit sa croissance se contracter de 0.3% en variation trimestrielle et l'Allemagne ne parvient qu'à maintenir le même niveau de valeur ajoutée créée par rapport au trimestre précédent. La croissance de l'activité en Espagne et en France s'établissent cependant respectivement à +0.4% et +0.5% portant la croissance de la valeur ajoutée en Zone Euro à +0.3%. Si la demande interne semble encore porter les stigmates du choc inflationniste sur les revenus réels des ménages, l'activité dans les services parvient à contrebalancer les déceptions de l'activité industrielle fortement impactée par le ralentissement de la demande globale (la réouverture de la Chine ne tenant pas ses promesses). Le taux de chômage de la Zone demeure à un niveau historiquement bas (6.4% de la population active), les situations bilanciées sont également solides et pourraient servir de support à une croissance modérée sur le reste de l'année avec de surcroît un retour du pouvoir d'achat des ménages. Cette résistance de la conjoncture de part et d'autre de l'Atlantique s'accompagne d'une désinflation dont le moteur premier est le reflux des prix des composantes énergétiques et alimentaires. L'indice des prix à la consommation harmonisé pour la Zone Euro augmente de 5.3% en glissement annuel en juillet (niveau deux fois plus faible que le pic d'octobre 2022) mais l'indice hors composantes volatiles se maintient à 5.5% notamment par l'accélération de l'inflation dans les services. Les Etats-Unis voient également ralentir les dynamiques des prix à la consommation portés par les mêmes effets de base négatifs sur l'énergie et l'alimentaire. Le ralentissement de la composante sous-jacente (+4.8% en g.a vs un pic de 6.6% en septembre 2022) est bienvenue pour la Réserve Fédérale qui doit néanmoins composer avec une croissance des salaires toujours incompatible avec sa cible (+4.4% en g.a bien au-delà des 2% d'inflation cible). La source structurelle de l'inflation n'est pas la même de part et d'autre de l'Atlantique expliquant les limites de l'action de la BCE dans sa lutte face à l'inflation. Aussi, les mesures de l'écart de croissance par rapport au niveau du potentiel des économies nous montrent que les Etats-Unis ont bel et bien connu une surchauffe lors de la reprise post-covid, chose qui n'a pas été le cas en Zone Euro. La Réserve Fédérale peut bel et bien imaginer avoir un impact sur la demande et donc l'inflation. La problématique à laquelle fait face la BCE est quant à elle de circonscrire tout effet de second tour et de défendre sa devise afin de s'immuniser face à un potentiel retour des tensions énergétiques par voie de conséquence de l'instabilité géopolitique actuelle. Comprimer la demande, dans un contexte d'une économie ayant subi plusieurs chocs d'offre successifs peut expliquer les hésitations de l'institution francfortoise quant

# OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

à accroître le resserrement indéfiniment. Dans ce contexte, les taux de rendement des obligations souveraines à 10 ans s'apprécient de 14 bps pour les Etats-Unis et de 8 bps pour l'Allemagne tandis que l'obligation US à 2 ans n'augmente que de 4 bp. Ce mouvement de pentification coïncide avec des postures de Banques Centrales globalement plus attentistes espérant observer la matérialisation de la restriction monétaire dans l'économie réelle. Le spread ASW du marché crédit européen Investment Grade 1-3 ans (ICE BoA Merrill Euro Corporate Index 1-3Yrs) s'est resserré de 5 pb (à 60 pb). Sur le mois, le fonds enregistre une performance de 0,56% (part I). Dans ce contexte, nous avons maintenu une gestion globalement prudente. La sensibilité crédit du fonds a été stable durant le mois (à 1,34 environ). La sensibilité taux a été légèrement abaissée (à 0,19 à fin juin). Cette sensibilité se concentre sur la partie court terme du portefeuille (< 18 mois). Le fonds a renforcé son exposition sur l'IG de qualité principalement sur le secteur bancaire (ING, Svenska HB, Credit Agricole, Santander .). La note globale ESG du fonds reste «C».

## Août 2023

Le mois d'août, caractérisé par des volumes d'échanges historiquement plus faibles que d'accoutumée, a vu les marchés se focaliser sur le grand rendez-vous estival des banquiers centraux à Jackson Hole. Celui-ci n'a fait que confirmer la posture patiente du « higher for longer », focalisée sur la publication de données macroéconomiques ultérieures afin d'orienter la politique monétaire d'ici début 2024. La décélération de l'inflation couplée à des agrégats d'activité réelle qui résistent, rassurent globalement les acteurs du marché. Sur le marché action, le S&P 500 et l'Euro Stoxx50 cèdent respectivement 1.8% et 3.1% sur le mois, marquant des craintes quant aux perspectives de croissance mondiale caractérisée par l'incertitude chinoise et des enquêtes de conjonctures globalement moroses. Par la voix de J. Powell lors de son discours à Jackson Hole, la FED insiste pour le moment sur la nécessité de mesurer l'impact cumulé du resserrement de 525bps depuis le début du cycle de resserrement monétaire. Elle ne ferme néanmoins pas la porte à des hausses ultérieures de son taux directeur et communique sur l'importance de maintenir ce niveau de taux sur une période prolongée durant 2024. C. Lagarde demeure pour sa part claire sur le besoin de contenir les pressions sur la partie sous-jacente de l'inflation de la Zone Euro dont l'économie a peut-être subi un choc durable sur sa capacité de production (détérioration des termes de l'échange). La hausse cumulée de 425bps ne serait, de ce point de vue, pas suffisante pour garantir l'ancrage des anticipations à sa cible. La décélération des prix observée depuis la fin 2022 n'est donc pas assez importante pour lever l'incertitude sur l'occurrence ou non d'une seconde vague inflationniste, qui pourrait contraindre les Banques Centrales à maintenir pour une période prolongée leur posture restrictive. L'approche « data-dependent » suggère également l'incertitude sur le scénario et les projections des institutions. D'autre part, la résilience des économies témoigne d'un retard de la transmission de la politique monétaire restrictive aux économies réelles (notamment aux Etats-Unis) malgré un renchérissement rapide des coûts de financement et une diminution des volumes d'octroi de crédit. L'incertitude concernant l'activité à court-terme demeure cependant : la résilience des marchés de l'emploi et l'inflexion du moral des consommateurs, couplés à une politique budgétaire expansionniste peuvent contrebalancer les effets néfastes de la hausse des taux d'intérêt. Les secteurs les plus sensibles à la restriction monétaire (notamment l'immobilier commercial et résidentiel) sont d'ores et déjà largement en contraction. Le secteur manufacturier voit ses nouvelles commandes se contracter mais bénéficie de carnets encore solides. Cette hypothèse de retard ou d'impact trop modéré obligerait les Banques Centrales à séquencer des phases de « stop & go » dans la hausse de leurs taux, accentuant la volatilité et mettant en risque leur crédibilité à moyen terme. Dans ce contexte, les courbes de taux de rendement souverains se sont pentifiées dans des mouvements opposés aux États-Unis et en Zone Euro (+15bps pour le 10 ans US vs +0.6bps pour le 2 ans US et -2.3bps pour le Bund vs -5.9bps pour le Schatz). Le spread ASW du marché crédit européen Investment Grade 1-3 ans (ICE BoA Merrill Euro Corporate Index 1-3Yrs) s'est écarté de 3 pb (à 63 pb). Sur le mois, le fonds enregistre une performance de 0,25% (part I). Nous avons maintenu une gestion globalement prudente. La sensibilité crédit du fonds a été stable durant le mois (à 1,27 environ) tandis que la sensibilité taux a été augmenté (à 0,44 à fin août). Cette sensibilité se concentre sur la partie court terme du portefeuille (< 18 mois). L'obligation 2023 de Vonovia est arrivée à maturité, nous en avons profité pour renforcer l'exposition du fonds sur des émetteurs IG de bonne qualité (Aurizon Network, Sodexo, Engie.). La note globale ESG du fonds reste «C».. La note globale ESG du fonds reste «C».

## Septembre 2023

Le mois de septembre a été marqué par les prises de parole de la Réserve Fédérale et de la Banque Centrale Européenne. Le conseil des gouverneurs de la BCE, par la voix de C. Lagarde, considère après une hausse de 25 bp des taux directeurs poussant le taux de dépôt à 4% avoir « atteint un niveau qui, s'il est maintenu pour une durée suffisamment longue, contribuera substantiellement au retour de l'inflation à la cible en temps opportun ». Ainsi, le cycle de resserrement cumulé (450 bps.) est en effet historiquement le plus ample. Cela

# OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

peut expliquer la volonté de la BCE d'accumuler une quantité de faits et données pour analyser les tendances de l'inflation projetées, justifiant des pauses ultérieures dans le cycle de restriction monétaire. J. Powell a quant à lui volontairement décliné l'affirmation d'avoir atteint le niveau terminal, alors même que le FOMC a décidé d'effectuer une pause à cette réunion de politique monétaire maintenant le taux des Fed Funds à 5.25-5.5%. Ces tonalités divergentes s'expliquent par le jeu de projections trimestrielles qui accompagnait ces décisions. Le FOMC a globalement revu à la hausse son scénario de croissance du PIB sur 2023 et 2024 ainsi qu'à la baisse celui du taux de chômage laissant ses projections d'inflation inchangées. Le déséquilibre structurel sur le marché de l'emploi qui semble ne pas vouloir s'estomper aux Etats-Unis fait courir un risque asymétrique à la hausse sur l'inflation, dont la publication d'août a vu les effets de base énergétique disparaître et la glissement annuel de l'indice des prix à la consommation accélérer pour un second mois consécutif à 3.7%. Le retour de l'incertitude sur les matières premières énergétiques et les tensions endogènes d'une économie gravitant au-delà de son potentiel fait craindre à la Réserve Fédérale un scénario observé en 1977-1980. Les prévisions de la BCE s'orientent quant à elles vers une dégradation du scénario macroéconomique laissant présager un creux conjoncturel stagflationniste qui se prolongerait sur 2024. Au final, le scénario macroéconomique de fin d'année et le début de l'année 2024 met en lumière l'incapacité des Banques Centrales à dévier de leur posture data-dependent et amènera les agents de marché à sur-réagir au flux de données macroéconomiques comme cela a pu être le cas lors du mois de septembre, induisant une plus forte volatilité à traiter dans la plus grande prudence. Ainsi, les taux de rendement des obligations souveraines européennes affichent une trajectoire haussière : +22 pb pour le taux 2 ans (à 3,20%) et +37 pb (à 2,84%) pour le 10 ans allemand. Le spread ASW du marché crédit européen Investment Grade 1-3 ans (ICE BoA Merrill Euro Corporate Index 1-3Yrs) reste stable (à 63 pb). Sur le mois, le fonds enregistre une performance de 0,28% (part I). Dans ce contexte volatil, nous avons maintenu une gestion globalement prudente. La sensibilité crédit du fonds a été stable durant le mois (à 1,30 environ). La sensibilité taux a été légèrement augmentée (à 0,51 à fin juin). Le fonds a renforcé son exposition sur l'IG de qualité principalement sur le marché secondaire (Volkswagen, Toronto Dominion Bank, Rabobank, SNAM, ABN Amro.). La note globale ESG du fonds reste «C».

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille BFT CREDIT 12 MOIS ISR et de son benchmark s'établissent à :

- Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR - I (C) en devise EUR : 3,80% / 2,58% avec une Tracking Error de 0,70%,
- Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR - P (C) en devise EUR : 3,59% / 2,58% avec une Tracking Error de 0,71%,
- Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR - R (C) en devise EUR : 3,95% / 2,58% avec une Tracking Error de 0,70%,
- Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR - S (C) en devise EUR : 3,91% / 2,58% avec une Tracking Error de 0,70%.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

# OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
BFT AUREUS ISR PART Z C	46 367 515,65	123 099 892,69
BFTFRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR I C	57 369 691,80	27 656 252,90
SOCGEN 4 06/07/23		11 055 485,00
SCANIA CV AB 0.5% 06-10-23		10 448 772,00
BPCE 4.625% 18-07-23		10 096 690,00
FRENCH REPUBLIC ZCP 20-09-23	4 973 285,17	5 000 000,00
SG 1.25% 15-02-24 EMTN		9 413 920,00
INTE 1.375% 18-01-24 EMTN		8 844 011,00
DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK AG 0.125% 05-09-24		8 660 267,00
ALD 0.375% 19-10-23 EMTN		8 631 630,00

# OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

## Information sur les commissions de surperformance (En EUR)

	29/09/2023
<b>Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR I-C</b> Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
<b>Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR P-C</b> Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
<b>Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR R-C</b> Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	
<b>Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR S-C</b> Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis (1) Frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) Pourcentage de frais de gestion variables acquis (dus aux rachats) (2)	

(1) par rapport à l'actif net de l'arrêté comptable

(2) par rapport à l'actif net moyen



# OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

## Techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 335 231 500,00

- o Change à terme :
- o Future : 231 500,00
- o Options :
- o Swap : 335 000 000,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	BNP PARIBAS FRANCE BOFA SECURITIES EUROPE S.A. - BOFAFRP3 CITIGROUP GLOBAL MARKETS EUROPE AG CREDIT AGRICOLE CIB HSBC FRANCE EX CCF J.P.MORGAN AG FRANCFORT SOCIETE GENERALE PAR

(\*) Sauf les dérivés listés.



# OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

## **Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

## Vie de l'OPC sur l'exercice sous revue

Le 26 septembre 2023 : Ajout Dispositif de plafonnement des rachats :

Le 26 septembre 2023 : Ajout La Société de Gestion pourra ne pas exécuter en totalité les ordres de rachat centralisés sur une même valeur liquidative en cas de circonstances exceptionnelles et si l'intérêt des porteurs le commande. Méthode de calcul et seuil retenus : La société de gestion peut décider de ne pas exécuter l'ensemble des rachats sur une même valeur liquidative, lorsqu'un seuil objectivement préétabli par cette dernière est atteint sur une valeur liquidative. Ce seuil s'entend, sur une même valeur liquidative, comme le rachat net toutes parts confondues divisé par l'actif net du FCP. Pour déterminer le niveau de ce seuil, la société de gestion prendra notamment en compte les éléments suivants : (i) la périodicité de calcul de la valeur liquidative du FCP, (ii) l'orientation de gestion du FCP, (iii) et la liquidité des actifs que ce dernier détient. Pour le FCP BFT CREDIT 12 MOIS ISR, le plafonnement des rachats pourra être déclenché par la société de gestion lorsqu'un seuil de 5 % de l'actif net est atteint. Le seuil de déclenchement est identique pour toutes les catégories de part du FCP. Lorsque les demandes de rachat excèdent le seuil de déclenchement, et si les conditions de liquidité le permettent, la société de gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà dudit seuil, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués. Les demandes de rachat non exécutées sur une valeur liquidative seront automatiquement reportées sur la prochaine date de centralisation, elles sont irrévocables. La durée maximale d'application du dispositif de plafonnement des rachats est fixée à 20 valeurs liquidatives sur 3 mois. Information des porteurs en cas de déclenchement du dispositif : En cas d'activation du dispositif de plafonnement des rachats, les porteurs seront informés par tout moyen sur le site internet de la Société de Gestion ([www.bft-im.com](http://www.bft-im.com)). De plus, les porteurs dont les demandes de rachat auraient été, partiellement ou totalement, non exécutées seront informés de façon particulière et dans les meilleurs délais après la date de centralisation par le centralisateur. Traitement des ordres non exécutés : Durant toute la durée d'application du dispositif de plafonnement des rachats, les ordres de rachat seront exécutés dans les mêmes proportions pour les porteurs du FCP ayant demandé un rachat sur une même valeur liquidative. Les ordres ainsi reportés n'auront pas rang de priorité sur des demandes de rachat ultérieures. Cas d'exonération : Si l'ordre de rachat est immédiatement suivi d'une souscription du même investisseur d'un montant égal et effectué sur la même date de valeur liquidative, ce mécanisme ne sera pas appliqué au rachat considéré. Des informations complémentaires sur le dispositif de "gates" figurent dans le règlement de l'OPC.

Le 26 septembre 2023 : Suppression Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transaction.

Le 26 septembre 2023 : Ajout Une partie des frais de gestion peut être rétrocédée aux commercialisateurs avec lesquels la société de gestion a conclu des accords de commercialisation. Il s'agit de commercialisateurs appartenant ou non au même groupe que la société de gestion. Ces commissions sont calculées sur la base d'un pourcentage des frais de gestion financière et sont facturées à la société de gestion.

Le 26 septembre 2023 : Ajout Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion. A ces frais peuvent s'ajouter : des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ; des frais liés aux opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Le 26 septembre 2023 : Ajout Règlement (UE) 2020/852 (dit « Règlement sur la Taxonomie ») sur la mise en place d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le Règlement Disclosure. La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation des changements climatiques, (ii) adaptation aux changements climatiques, (iii) utilisation durable et protection de l'eau et des ressources marines, (iv) transition vers l'économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et contrôle de la pollution, (vi) protection des écosystèmes sains. Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative

# OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe "do no significant harm" ou "DNSH"), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie. Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées. Nonobstant ce qui précède, le principe "ne pas nuire de manière significative" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents à l'OPC qui prennent en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la partie restante de cet OPC ne prennent pas en compte les critères de l'UE pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Le 26 septembre 2023 : Ajout Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage. Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de Swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement. Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans le fonds. Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC. Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus à minima sur un rythme trimestriel. En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille. Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

Le 26 septembre 2023 : Modification Date de mise à jour du prospectus : 26 septembre 2023.

## Informations spécifiques

### Droit de vote

La société de gestion agit en toutes circonstances pour le compte des porteurs de parts et peut seule exercer les droits de vote attachés aux titres compris dans l'OPC.

La politique de vote de la société de gestion peut être consultée sur le site internet [www.bftgestion.fr](http://www.bftgestion.fr), conformément à l'article 314-100 du Règlement Général de l'AMF.

### Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

### Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Les contrats à terme fermes sont portés pour leur valeur de marché, en engagement hors bilan, au cours de compensation. Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent. Les contrats d'échange de taux réalisés de gré à gré sont évalués sur la base du montant nominal, plus ou moins, la différence d'estimation correspondante.

- Méthode de calcul du risque global : L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

- Effet de Levier – Fonds pour lesquels la méthode de calcul en risque est appliquée.  
Niveau de levier indicatif : 50,10%.

## Informations réglementaires

### Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Dans le cadre de son activité de gestion collective et individuelle, BFT Investment Managers doit se conformer à l'obligation d'agir au mieux des intérêts de ses clients et des OPC qu'elle gère. De par son statut de société de gestion de portefeuille, BFT Investment Managers n'est pas membre des marchés, mais transmet des ordres pour le compte des OPC et mandats gérés à des intermédiaires de marché agréés.

BFT Investment Managers, filiale d'Amundi Group, a confié l'ensemble de ses activités de transmission et d'exécution d'ordres à Amundi Intermédiation dans le cadre d'un contrat de prestation de services. Amundi Intermédiation est un établissement agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel en qualité d'entreprise d'investissement en vue de fournir les services d'investissement de négociation et de réception/transmission d'ordres pour le compte de tiers portant sur l'ensemble des instruments financiers visés à l'article L.211-1 du Code Monétaire et Financier.

La sélection des intermédiaires s'effectue en concertation entre Amundi Intermédiation et BFT Investment Managers dans le cadre d'un Comité de sélection annuel auquel participe, entre autres, le responsable Conformité de BFT Investment Managers. La liste de sélection qui en résulte fait l'objet d'une révision au moins une fois par an.

Toutes les mesures sont prises pour que l'exécution des ordres soit faite au mieux de l'intérêt du client et favorise l'intégrité du marché en prenant en compte les critères énoncés tels que la sécurité opérationnelle, le prix, la liquidité, la vitesse, le coût, etc. en fonction de leur importance relative selon les différents types d'ordres transmis par nos gérants.

BFT Investment Managers a élaboré une « politique de sélection des intermédiaires et de transmission d'ordres » qui détaille les mesures prises pour assurer le traitement des ordres au mieux de l'intérêt des clients. Ce document est consultable sur le site Internet de BFT Investment Managers : [www.bft-im.com](http://www.bft-im.com)

### Rapport sur les frais d'intermédiation

Conformément à l'article 314-82 du Règlement général de l'AMF, les porteurs peuvent consulter sur le site [www.bft-im.com](http://www.bft-im.com) le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation pour l'exercice clos.

### Politique de Rémunérations

#### Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de BFT Investment Managers est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « *Directive AIFM* »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « *Directive UCITS V* »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1er février 2022, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2021 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2022.

# OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2022, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

## **1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel**

Sur l'exercice 2022, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par BFT Investment Managers à l'ensemble de son personnel (48 collaborateurs au 31 décembre 2022) s'est élevé à 6 276 477 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par BFT Investment Managers sur l'exercice : 4 551 493 euros, soit 73% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par BFT Investment Managers sur l'exercice : 1 724 984 euros, soit 27% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice.

Du fait du nombre réduit de « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (4 collaborateurs au 31 décembre 2022) et de « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (4 collaborateurs au 31 décembre 2022), le montant total des rémunérations (fixes et variables différés et non différés) versées à ces catégories de personnel n'est pas publié.

## **1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt**

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

### **1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille**

#### *Critères quantitatifs :*

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1,3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique.



# OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

## *Critères qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
  - Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero
  - Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement
  - Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe
  - Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG
  - Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG).

## 2. Fonctions commerciales

### *Critères quantitatifs :*

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net-zero.

### *Critères qualitatifs :*

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi.

## 3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif.
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

# OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

## **Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)**

BFT Investment Managers applique des règles d'exclusion ciblées qui constituent le socle de sa responsabilité fiduciaire. Elles sont appliquées dans toutes ses stratégies de gestion active et consistent à exclure les entreprises qui ne sont conformes ni à notre politique ESG, ni aux conventions internationales et aux cadres reconnus sur le plan international, ni aux cadres de régulations nationales. Ces exclusions ciblées sont appliquées sous réserve de conformité aux lois et règlements applicables et sauf dispositions contractuelles contraires pour les produits ou services dédiés.

C'est ainsi que BFT Investment Managers exclut les activités suivantes :

Tout investissement direct dans les entreprises impliquées dans la fabrication, le commerce, le stockage ou les services pour les mines antipersonnel, les bombes à sous-munitions, en conformité avec les conventions d'Ottawa et d'Oslo.

Les entreprises produisant, stockant, commercialisant des armes chimiques, des armes biologiques et des armes à l'uranium appauvri.

Les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial, sans mesures correctives crédibles.

Ces émetteurs sont notés G sur l'échelle de BFT Investment Managers. De plus, BFT Investment Managers met en œuvre des exclusions sectorielles ciblées, spécifiques aux industries du charbon et du tabac. Ces exclusions sectorielles s'appliquent à toutes les stratégies de gestion active sur lesquelles BFT Investment Managers a la discrétion entière de gestion de portefeuille.

## **Politique Charbon**

BFT Investment Managers exclut :

- Les entreprises développant ou projetant de développer de nouvelles capacités en charbon thermique dans l'ensemble de la chaîne de valeur (producteurs, extracteurs, centrales, infrastructures de transport).

Les entreprises dont plus de 25% du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique.

- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 100 MT ou plus sans intention de réduction.
- Toutes les entreprises dont le chiffre d'affaires lié à l'extraction de charbon thermique et à la production d'électricité à partir de charbon thermique est supérieur à 50% de leur chiffre d'affaires total sans analyse.
- Toutes les entreprises de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil entre 25% et 50% et un score de transition énergétique détérioré.

## **Application en gestion passive :**

### **• Fonds passifs ESG**

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent chaque fois que possible la politique d'exclusion du secteur charbon de BFT Investment Managers (à l'exception des indices très concentrés).

### **• Fonds passifs non ESG**

Le devoir fiduciaire en gestion passive est de reproduire le plus fidèlement possible un indice.

Le gestionnaire de portefeuille dispose ainsi d'une marge de manœuvre limitée et doit remplir les objectifs contractuels pour obtenir une exposition passive pleinement conforme à l'indice de référence demandé.

Par conséquent, les fonds indiciels et ETF de BFT Investment Managers répliquant des indices de référence standards (non ESG) ne peuvent pas appliquer d'exclusions sectorielles systématiques.

Cependant, dans le cadre des titres exclus de la « politique charbon thermique » sur l'univers d'investissement actif de BFT Investment Managers mais qui pourraient être présents dans des fonds passifs non ESG, BFT Investment Managers a renforcé ses actions en matière de vote et d'engagement qui pourraient se traduire par un vote « contre » le management des entreprises concernées.

## **Politique sur le tabac**

Depuis 2018, BFT Investment Managers limite les notes ESG des entreprises du secteur du tabac à E, sur une échelle de A à G (les entreprises notées G étant exclues) afin de prendre en compte les inquiétudes liées à la santé publique, mais également la violation des droits de l'Homme, la pauvreté, les conséquences environnementales, et le coût économique considérable associé au tabac, estimé à plus de 1000 milliards de dollars par an dans le monde, selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé. Cette limite a pour but de pénaliser l'investissement dans ce type d'entreprises, ce qui doit être compensé par des investissements dans des entreprises plus vertueuses. La politique de BFT Investment Managers s'applique

# OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

au secteur du tabac dans son entièreté, notamment les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les distributeurs.

En mai 2020, BFT Investment Managers est devenu signataire du Tobacco-Free Finance Pledge, renforçant de fait sa politique d'exclusion au tabac. BFT Investment Managers applique ainsi les règles suivantes :

- Règles d'exclusion : sont exclues les entreprises fabriquant des produits complets du tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 5%).
- Règles de limite : sont limitées à une note ESG de E (s'étalonnant de A à G) les entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution de tabac (seuils d'application : revenus supérieurs à 10%).

Des informations complémentaires sur les modalités de prise en compte des critères ESG par BFT Investment Managers sont disponibles sur son site Internet :

<https://www.bft-im.fr/institutionnels/Developpement-Durable/Notre-engagement-en-investissement-responsable>.

\* *Gestion active : hors OPC indiciels et ETF contraints par leur indice de référence.*

## Règlements SFDR et Taxonomie

### Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

# OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

## Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport.

# OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

**Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 29 septembre 2023**

**BFT CREDIT 12 MOIS ISR**  
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT  
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion  
BFT INVESTMENT MANAGERS  
90, boulevard Pasteur  
75015 PARIS

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement BFT CREDIT 12 MOIS ISR relatifs à l'exercice clos le 29 septembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion**

***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/10/2022 à la date d'émission de notre rapport.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*



## BFT CREDIT 12 MOIS ISR

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*

## **Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

### ***Objectif et démarche d'audit***

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

---

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex  
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, [www.pwc.fr](http://www.pwc.fr)*



- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

En application de la loi, nous vous signalons que nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires compte tenu de la réception tardive de certains documents nécessaires à la finalisation de nos travaux.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

*Document authentifié par signature électronique*  
Le commissaire aux comptes  
PricewaterhouseCoopers Audit  
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2024.03.01 10:24:09 +0100



# OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

## Comptes annuels

# OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

## Bilan Actif au 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>655 077 832,26</b>	<b>1 002 297 812,70</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>		
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>570 450 721,19</b>	<b>873 205 468,64</b>
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	570 450 721,19	873 205 468,64
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négoiés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>64 651 099,60</b>	<b>101 084 112,91</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	64 651 099,60	101 084 112,91
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>	<b>19 976 011,47</b>	<b>28 008 231,15</b>
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	60,00	1 420 725,00
Autres opérations	19 975 951,47	26 587 506,15
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>52 000,30</b>	<b>4 504 717,10</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	52 000,30	4 504 717,10
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>15 037 526,58</b>	<b>38 970 653,14</b>
Liquidités	15 037 526,58	38 970 653,14
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>670 167 359,14</b>	<b>1 045 773 182,94</b>

# OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

## Bilan Passif au 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	648 307 973,02	1 012 652 766,25
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-13 883 551,49	-4 425 001,92
Résultat de l'exercice (a,b)	15 339 901,50	7 698 466,31
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>649 764 323,03</b>	<b>1 015 926 230,64</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>60,00</b>	<b>1 733 447,50</b>
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	60,00	1 733 447,50
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	60,00	1 420 725,00
Autres opérations		312 722,50
<b>DETTES</b>	<b>20 402 976,11</b>	<b>28 113 504,80</b>
Opérations de change à terme de devises		
Autres	20 402 976,11	28 113 504,80
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>670 167 359,14</b>	<b>1 045 773 182,94</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

# OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

## Hors-Bilan au 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EUR SHORT EUR-B 1222		22 117 200,00
EURO SCHATZ 1222		125 597 380,00
EURO BOBL 1222		20 357 500,00
EURO BOBL 1223	231 500,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
E6R/0.0/FIX/-0.424	7 000 000,00	7 000 000,00
E6R/0.0/FIX/-0.428	10 000 000,00	10 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.405		15 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.422	10 000 000,00	10 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.45		15 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.5	10 000 000,00	10 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.497	10 000 000,00	10 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.472	8 000 000,00	8 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.453	10 000 000,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.50	10 000 000,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.54		10 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.241	7 000 000,00	7 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.461		15 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.402	8 000 000,00	8 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.473	10 000 000,00	10 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.488		10 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.303	15 000 000,00	15 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.319	15 000 000,00	15 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.356	15 000 000,00	15 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.401	10 000 000,00	10 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.329	15 000 000,00	15 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.349	10 000 000,00	10 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.313		10 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.333		15 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.285	20 000 000,00	20 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.311		20 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.069	10 000 000,00	10 000 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.06	15 000 000,00	15 000 000,00
E3R/0.0/FIX/0.104	15 000 000,00	15 000 000,00
E3R/0.0/FIX/1.0075	10 000 000,00	10 000 000,00
E3R/0.0/FIX/1.144	20 000 000,00	20 000 000,00
E3R/0.0/FIX/1.062	20 000 000,00	20 000 000,00

# OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

## Hors-Bilan au 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OISEST/0.0/FIX/2.916	15 000 000,00	
E3R/0.0/FIX/3.5222	30 000 000,00	
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

# OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

## Compte de Résultat au 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	270 961,09	16,57
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	8 654 976,68	12 113 893,96
Produits sur titres de créances	26 714,83	
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		43 702,40
Produits sur instruments financiers à terme	11 104 205,39	3 708 138,09
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>20 056 857,99</b>	<b>15 865 751,02</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	564 247,50	
Charges sur instruments financiers à terme	366 767,62	1 498 423,60
Charges sur dettes financières	5 265,72	946 590,58
Autres charges financières		
<b>TOTAL (2)</b>	<b>936 280,84</b>	<b>2 445 014,18</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>19 120 577,15</b>	<b>13 420 736,84</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	1 518 211,41	3 981 223,94
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>17 602 365,74</b>	<b>9 439 512,90</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-2 262 464,24	-1 741 046,59
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>15 339 901,50</b>	<b>7 698 466,31</b>

# OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

## Annexes aux comptes annuels



## 1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

### **Règles d'évaluation des actifs**

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

### **Dépôts :**

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

### **Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

### **Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

### **Titres de créances négociables :**

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

# OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

## **OPC détenus :**

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

## **Opérations temporaires sur titres :**

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

## **Instruments financiers à terme :**

### **Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

### **Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :**

#### **Les Swaps :**

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

#### **Engagements Hors Bilan :**

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

#### **Frais de gestion**

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

# OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013303278 - Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR R-C : Taux de frais maximum de 0,50% TTC,  
FR0013222338 - Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR S-C : Taux de frais maximum de 0,10% TTC,  
FR0012709004 - Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR P-C : Taux de frais maximum de 0,60% TTC,  
FR0010796433 - Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR I-C : Taux de frais maximum de 0,40% TTC,  
FR001400IHC3 - Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR N-C : Taux de frais maximum de 0,30% TTC.

## Swing pricing

Les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Aux fins de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC, la Société de Gestion peut décider d'appliquer un mécanisme de swing Pricing à l'OPC avec seuil de déclenchement.

Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats de toutes les parts confondues est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, il sera procédé à un ajustement de la Valeur Liquidative. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (et respectivement négatif) ; l'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative des porteurs présents dans l'OPC.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total de l'OPC.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la Société de gestion, et ils sont revus a minima sur un rythme trimestriel.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement.

## Commission de surperformance :

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée et à chaque date d'établissement de la Valeur Liquidative. Celui-ci est basé sur la comparaison (ci-après la « Comparaison ») entre :

- L'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et
- L'actif de référence (ci-après « l'Actif de Référence ») qui représente et réplique l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) au 1er jour de la période d'observation, retraité des souscriptions/rachats à chaque valorisation, auquel est appliqué la performance de l'indicateur de référence €STR capitalisé majoré de :
  - 0,30% pour la part I,
  - 0,10% pour la part P,
  - 0,20% pour la part R,
  - 0,40% pour la part S.

Ainsi, à compter du 1er octobre 2021, la Comparaison est effectuée sur une période d'observation de cinq années maximum, dont la date anniversaire correspond au jour d'établissement de la dernière valeur liquidative du mois de septembre. Toutes les périodes d'observations qui s'ouvrent à compter du 1er octobre 2021 intègrent les nouvelles modalités ci-dessous.

Au cours de la vie de la part, une nouvelle période d'observation de 5 années maximum s'ouvre :

- En cas de versement de la provision annuelle à une date anniversaire.
- En cas de sous-performance cumulée constatée à l'issue d'une période de 5 ans.

# OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

Toute sous-performance de plus de 5 ans est oubliée

La commission de surperformance représentera 20 % de l'écart entre l'actif net calculé au niveau de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) et l'Actif de Référence si les conditions cumulatives suivantes sont remplies :

- Cet écart est positif
- La performance relative, depuis le début de la période d'observation telle que définie ci-dessus, de la part par rapport à l'actif de référence est positive ou nulle.

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Cette commission fera l'objet d'une provision lors du calcul de la Valeur Liquidative.

En cas de rachat au cours de la période d'observation, la quote-part de la provision constituée, correspondant au nombre de part rachetées, est définitivement acquise à la société de gestion. Celle-ci peut être versée à la société de gestion à chaque date anniversaire.

Si, au cours de la période d'observation, l'actif net calculé de la part (avant prélèvement de la commission de surperformance) est inférieur à celui de l'Actif de Référence, la commission de surperformance sera nulle et fera l'objet d'une reprise de provision lors du calcul de la Valeur Liquidative. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

## **Affectation des sommes distribuables**

### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

#### **Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR I-C	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR N-C	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR P-C	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR R-C	Capitalisation	Capitalisation
Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR S-C	Capitalisation	Capitalisation

# OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

## 2. Évolution de l'actif net au 29/09/2023 en EUR

	29/09/2023	30/09/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>1 015 926 230,64</b>	<b>1 632 131 678,65</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	249 135 110,24	603 210 165,83
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-643 071 782,96	-1 186 203 258,19
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	584 639,10	85 149,23
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-24 601 132,44	-11 567 671,78
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	7 549 437,78	7 325 441,58
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-1 935 194,07	-1 427 102,48
Frais de transactions	-30 794,53	-48 483,45
Différences de change	-989,97	17 970,15
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	37 672 869,93	-62 662 209,61
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-28 359 237,24	-66 032 107,17
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	66 032 107,17	3 369 897,56
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-9 066 436,43	25 625 037,81
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	17 954 870,74	27 021 307,17
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-27 021 307,17	-1 396 269,36
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	17 602 365,74	9 439 512,90
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>649 764 323,03</b>	<b>1 015 926 230,64</b>

# OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

## 3. Compléments d'information

### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	5 745 597,39	0,88
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	564 705 123,80	86,91
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>570 450 721,19</b>	<b>87,79</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Taux	335 231 500,00	51,59
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>	<b>335 231 500,00</b>	<b>51,59</b>
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>		

### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	564 705 123,80	86,91			5 745 597,39	0,88		
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							15 037 526,58	2,31
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture	335 231 500,00	51,59						
Autres opérations								

# OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

## 3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées	9 949 173,39	1,53	164 345 856,94	25,29	318 772 945,88	49,06	77 382 744,98	11,91		
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	15 037 526,58	2,31								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture			10 000 000,00	1,54	318 000 000,00	48,94	7 231 500,00	1,11		
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

## 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 CHF		Devise 2 USD		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers			160 281,80	0,02	3 511,04			
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

# OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

## 3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/09/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Dépôts de garantie en espèces	3 250,30
	Coupons et dividendes en espèces	48 750,00
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>52 000,30</b>
<b>DETTES</b>		
	Frais de gestion fixe	107 554,11
	Collatéraux	20 290 000,00
	Autres dettes	5 422,00
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>20 402 976,11</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-20 350 975,81</b>



# OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

## 3.6. CAPITAUX PROPRES

### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR I-C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	579,892	153 343 495,36
Parts rachetées durant l'exercice	-2 090,388	-550 053 318,76
Solde net des souscriptions/rachats	-1 510,496	-396 709 823,40
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 628,189	
<b>Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR N-C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	405,000	40 510 993,84
Parts rachetées durant l'exercice	-42,000	-4 210 796,78
Solde net des souscriptions/rachats	363,000	36 300 197,06
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	363,000	
<b>Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR P-C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	226 967,215	22 062 753,54
Parts rachetées durant l'exercice	-864 890,615	-83 720 980,92
Solde net des souscriptions/rachats	-637 923,400	-61 658 227,38
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	563 896,043	
<b>Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR R-C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	2 000,000	201 807,00
Parts rachetées durant l'exercice	-1 400,000	-136 686,00
Solde net des souscriptions/rachats	600,000	65 121,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 001,000	
<b>Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR S-C</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	32 873,964	33 016 060,50
Parts rachetées durant l'exercice	-4 890,015	-4 950 000,50
Solde net des souscriptions/rachats	27 983,949	28 066 060,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	116 881,094	

# OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

## 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR I-C</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR N-C</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR P-C</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR R-C</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR S-C</b> Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

# OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

## 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
<b>Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR I-C</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	  1 139 418,45 0,20      
<b>Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR N-C</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	  11 424,79 0,15      
<b>Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR P-C</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	  267 625,89 0,40      
<b>Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR R-C</b> Commissions de garantie Frais de gestion fixes Pourcentage de frais de gestion fixes Frais de gestion variables provisionnés Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés Frais de gestion variables acquis Pourcentage de frais de gestion variables acquis Rétrocessions des frais de gestion	  98,00 0,22      

# OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

## 3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
<b>Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR S-C</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	99 644,28
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,10
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

## 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

	29/09/2023
Garanties reçues par l'OPC	
- dont garanties de capital	
Autres engagements reçus	
Autres engagements donnés	

# OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

## 3.9. AUTRES INFORMATIONS

### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

# OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

## 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			
Obligations			24 502 600,19
	XS2067135421	CA 0.375% 21-10-25 EMTN	931 312,24
	FR0013508512	CA 1.0% 22-04-26 EMTN	6 670 446,12
	FR0012395689	CA 3.0% 02-02-25	1 607 619,33
	FR001400D0Y0	CA 4.0% 12-10-26 EMTN	516 806,26
	XS1790990474	CASA LONDON 1.375% 13-03-25	9 201 904,10
	FR0012620367	CREDIT AGRICOLE 2.7% 14/04/25	2 446 547,76
	FR0012737963	CREDIT AGRICOLE SA 2.7% 15-07-25	2 636 088,34
	FR0012304459	CREDIT AGRICOLE SA 3.0% 22-12-24	491 876,04
TCN			
OPC			64 651 099,60
	FR0014006F17	BFT AUREUS ISR PART Z C	22 709 717,16
	FR0013017837	BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR- I2 (C)	6 449 585,52
	FR0010232298	BFTFRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR I C	30 471 277,50
	FR001400C9Y2	BFT FRANCE OBLIGATIONS DURABLES ISR I C	5 020 519,42
Instruments financiers à terme			65 000 000,00
	SWP025287601	E3R/0.0/FIX/-0.069	10 000 000,00
	SWP025531401	E3R/0.0/FIX/0.104	15 000 000,00
	SWP024949001	E3R/0.0/FIX/-0.303	15 000 000,00
	SWP023842901	E3R/0.0/FIX/-0.422	10 000 000,00
	SWP024293901	E3R/0.0/FIX/-0.472	8 000 000,00
	SWP023550001	E6R/0.0/FIX/-0.424	7 000 000,00
<b>Total des titres du groupe</b>			<b>154 153 699,79</b>

# OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

## 3.10. TABLEAU D'AFFECTION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau		
Résultat	15 339 901,50	7 698 466,31
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>15 339 901,50</b>	<b>7 698 466,31</b>

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR I-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	10 749 941,26	6 227 779,43
<b>Total</b>	<b>10 749 941,26</b>	<b>6 227 779,43</b>

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR N-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	284 325,15	
<b>Total</b>	<b>284 325,15</b>	

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR P-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 268 123,76	650 171,16
<b>Total</b>	<b>1 268 123,76</b>	<b>650 171,16</b>

# OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR R-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	4 482,44	1 123,15
<b>Total</b>	<b>4 482,44</b>	<b>1 123,15</b>

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR S-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	3 033 028,89	819 392,57
<b>Total</b>	<b>3 033 028,89</b>	<b>819 392,57</b>



# OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-13 883 551,49	-4 425 001,92
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>-13 883 551,49</b>	<b>-4 425 001,92</b>

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR I-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-9 937 784,58	-3 542 489,22
<b>Total</b>	<b>-9 937 784,58</b>	<b>-3 542 489,22</b>

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR N-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	29 135,32	
<b>Total</b>	<b>29 135,32</b>	

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR P-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 274 619,66	-503 088,26
<b>Total</b>	<b>-1 274 619,66</b>	<b>-503 088,26</b>

# OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR R-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-4 628,98	-596,20
<b>Total</b>	<b>-4 628,98</b>	<b>-596,20</b>

	29/09/2023	30/09/2022
<b>Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR S-C</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-2 695 653,59	-378 828,24
<b>Total</b>	<b>-2 695 653,59</b>	<b>-378 828,24</b>

# OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

## 3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>1 110 823 680,66</b>	<b>865 018 582,38</b>	<b>1 632 131 678,65</b>	<b>1 015 926 230,64</b>	<b>649 764 323,03</b>
<b>Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR I-C en EUR</b>					
Actif net	694 961 065,48	584 776 999,35	1 312 598 395,89	813 356 649,04	437 978 091,52
Nombre de titres	2 614,681	2 208,566	4 945,007	3 138,685	1 628,189
Valeur liquidative unitaire	265 791,91	264 776,78	265 439,13	259 139,30	268 997,08
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-4 258,16	-5 859,56	-1 813,71	-1 128,65	-6 103,58
Capitalisation unitaire sur résultat	3 303,80	2 287,38	913,90	1 984,20	6 602,39
<b>Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR N-C en EUR</b>					
Actif net					36 600 799,39
Nombre de titres					363,000
Valeur liquidative unitaire					100 828,64
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes					80,26
Capitalisation unitaire sur résultat					783,26
<b>Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR P-C en EUR</b>					
Actif net	240 804 804,92	156 081 859,52	163 456 197,96	115 414 379,01	56 100 637,71
Nombre de titres	2 430 991,819	1 584 325,033	1 658 366,312	1 201 819,443	563 896,043
Valeur liquidative unitaire	99,05	98,51	98,56	96,03	99,48
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,58	-2,18	-0,67	-0,41	-2,26
Capitalisation unitaire sur résultat	0,98	0,69	0,14	0,54	2,24

# OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

## 3.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
<b>Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR R-C en EUR</b>					
Actif net	168 798,10	139 801,96	140 121,56	136 868,93	203 204,06
Nombre de titres	1 701,000	1 401,000	1 401,000	1 401,000	2 001,000
Valeur liquidative unitaire	99,23	99,78	100,01	97,69	101,55
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1,55	-2,20	-0,68	-0,42	-2,31
Capitalisation unitaire sur résultat	0,95	0,85	0,32	0,80	2,24
<b>Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR S-C en EUR</b>					
Actif net	124 944 529,49	124 019 921,55	155 936 963,24	87 018 333,66	118 881 590,35
Nombre de titres	124 883,729	124 302,272	155 792,913	88 897,145	116 881,094
Valeur liquidative unitaire	1 000,48	997,72	1 000,92	978,86	1 017,11
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-16,01	-22,06	-6,83	-4,26	-23,06
Capitalisation unitaire sur résultat	13,24	9,93	4,14	9,21	25,94
<b>Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR Z-C en EUR</b>					
Actif net	49 944 482,67				
Nombre de titres	500,000				
Valeur liquidative unitaire	99 888,96				
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-1 599,09				
Capitalisation unitaire sur résultat	1 341,95				

# OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 2.0% 14-07-24	EUR	3 500 000	3 437 776,72	0,53
DEUT WO 1.0 04-25	EUR	3 800 000	3 593 700,57	0,55
EVON FIN 0.375% 07-09-24 EMTN	EUR	1 500 000	1 451 018,23	0,22
EVON IN 0.625 09-25	EUR	2 000 000	1 870 535,30	0,28
HAMB CO 4.875 03-25	EUR	1 800 000	1 839 815,68	0,29
HOWO WO 0.0 11-24	EUR	2 200 000	2 091 001,04	0,32
INFI TE 0.625 02-25	EUR	700 000	669 763,17	0,10
LEG IMM 0.375 01-26	EUR	1 200 000	1 092 772,61	0,17
LEG IMM 1.25% 23-01-24 EMTN	EUR	4 200 000	4 199 665,36	0,65
SCBGER 0 1/4 10/15/24	EUR	4 000 000	3 858 865,55	0,59
SCHAEFFLER AG 1.875% 26-03-24	EUR	2 500 000	2 496 382,94	0,38
SCHAEFFLER AG 2.75% 12-10-25	EUR	500 000	493 314,48	0,08
VIER GAS 2.875% 12-06-25 EMTN	EUR	500 000	494 995,55	0,08
VOLK BA 4.25 01-26	EUR	3 300 000	3 336 746,55	0,51
VOLK FI 0.0 02-25	EUR	3 950 000	3 734 542,35	0,58
VOLK LE 0.25 01-26	EUR	500 000	457 132,57	0,07
VOLK LE 4.5 03-26	EUR	1 300 000	1 305 177,57	0,20
VONOVIA SE 0.0% 01-12-25 EMTN	EUR	1 800 000	1 634 331,02	0,25
VONOVIA SE 0.0% 16-09-24 EMTN	EUR	2 500 000	2 395 441,68	0,37
VONOVIA SE 1.375% 28-01-26	EUR	1 500 000	1 409 838,20	0,22
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>41 862 817,14</b>	<b>6,44</b>
<b>AUSTRALIE</b>				
AURI 2.0% 18-09-24 EMTN	EUR	5 000 000	4 895 220,66	0,75
AURI 3.125% 01-06-26 EMTN	EUR	500 000	490 768,90	0,08
MACQUARIE GROUP 0.625% 03-02-27	EUR	1 500 000	1 330 410,56	0,20
NATL AU 2.125 05-28	EUR	500 000	467 018,94	0,07
<b>TOTAL AUSTRALIE</b>			<b>7 183 419,06</b>	<b>1,10</b>
<b>AUTRICHE</b>				
BAWAG BK 4.125% 18-01-27 EMTN	EUR	2 800 000	2 825 550,49	0,43
RAIF BA 4.75 01-27	EUR	1 000 000	1 015 481,67	0,16
RAIFFEISEN BANK INTL AG 0.375% 25-09-26	EUR	1 500 000	1 314 205,56	0,20
VOLK WI 4.75 03-27	EUR	2 800 000	2 853 478,00	0,44
WIEN AG 2.75 06-25	EUR	1 500 000	1 469 705,87	0,23
<b>TOTAL AUTRICHE</b>			<b>9 478 421,59</b>	<b>1,46</b>
<b>BELGIQUE</b>				
ARGENTA SPAARBANK 1.0% 06-02-24	EUR	1 000 000	995 587,87	0,15
ARGENTA SPAARBANK 1.0% 29-01-27	EUR	500 000	447 416,44	0,07
ARGE SP 1.0 10-26	EUR	500 000	468 668,25	0,07
BARRY CAL 2.375% 24-05-24	EUR	1 500 000	1 496 972,20	0,23

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BELFIUS BANK 0.0% 28-08-26	EUR	200 000	178 415,91	0,03
BELFIUS BANK 0.01% 15-10-25	EUR	1 900 000	1 754 379,86	0,27
BELFIUS BANK 1.0% 26-10-24	EUR	3 000 000	2 928 967,15	0,45
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>8 270 407,68</b>	<b>1,27</b>
<b>CANADA</b>				
Bank of 0.5 04-24	EUR	2 700 000	2 650 848,82	0,41
BANK OF NOVA SCOTIA TORONTO 0.125% 04-09-26	EUR	2 000 000	1 790 269,19	0,28
CAN IMP BK 0.375% 03-05-24	EUR	5 500 000	5 390 380,23	0,83
TORONTO DOMINION BANK THE 0.5% 18-01-27	EUR	1 000 000	888 009,41	0,13
<b>TOTAL CANADA</b>			<b>10 719 507,65</b>	<b>1,65</b>
<b>DANEMARK</b>				
DSV AS 1.75% 20-09-24	EUR	1 300 000	1 267 258,25	0,19
JYSK BA 0.375 10-25	EUR	3 500 000	3 366 490,13	0,52
NYKRE 0 1/8 07/10/24	EUR	1 000 000	970 006,64	0,15
NYKREDIT 0.625% 17-01-25 EMTN	EUR	500 000	479 221,96	0,08
NYKREDIT 0.875% 17-01-24 EMTN	EUR	518 000	516 306,09	0,08
SYDBANK AS 0.5% 10-11-26	EUR	1 000 000	914 211,91	0,14
<b>TOTAL DANEMARK</b>			<b>7 513 494,98</b>	<b>1,16</b>
<b>ESPAGNE</b>				
BANC DE 0.875 07-25	EUR	500 000	471 083,23	0,08
BANC DE 2.625 03-26	EUR	1 000 000	975 658,44	0,15
BANCO NTANDER 0.5% 24-03-27	EUR	1 300 000	1 181 606,47	0,18
BANCO NTANDER 1.375% 05-01-26	EUR	1 500 000	1 423 841,47	0,22
BANC SA 2.5 03-25	EUR	9 000 000	8 852 686,44	1,36
BBVA 1.375% 14-05-25 EMTN	EUR	1 000 000	960 248,58	0,15
BBVA 3.375% 20-09-27 EMTN	EUR	2 500 000	2 426 995,20	0,37
CAIXABANK 1.125% 17-05-24 EMTN	EUR	4 500 000	4 436 547,57	0,68
CAIXABANK 1.125% 27-03-26 EMTN	EUR	300 000	279 896,34	0,04
CAIXABANK 4.625% 16-05-27 EMTN	EUR	1 000 000	1 012 479,06	0,16
CELL 2.375% 16-01-24 EMTN	EUR	700 000	707 811,29	0,11
CELLNEX TELECOM 2.875% 18-04-25	EUR	500 000	495 632,37	0,08
KUTXABANK 0.5% 25-09-24	EUR	3 200 000	3 090 401,73	0,48
KUTXABANK 4.0% 01-02-28 EMTN	EUR	1 500 000	1 509 439,48	0,23
KUTXABANK 4.75% 15-06-27	EUR	1 800 000	1 811 026,79	0,28
MERLIN PROPERTIES SOCIMI 1.75% 26-05-25	EUR	1 500 000	1 444 037,58	0,22
NT CONS FIN 0.375% 17-01-25	EUR	7 000 000	6 697 558,83	1,03
NT CONS FIN 0.375% 27-06-24	EUR	4 800 000	4 676 575,53	0,72
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>42 453 526,40</b>	<b>6,54</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
ABBVIE 1.375% 17-05-24	EUR	4 500 000	4 448 018,63	0,68
BALL 0.875% 15-03-24	EUR	500 000	492 822,80	0,08
BAXTER INTL 0.4% 15-05-24 EMTN	EUR	1 900 000	1 859 973,52	0,29
BAXTER INTL 1.3% 30-05-25	EUR	500 000	479 368,82	0,07
BK AMERICA 0.808% 09-05-26	EUR	3 000 000	2 846 576,21	0,44

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BK AMERICA 1.949% 27-10-26	EUR	600 000	582 493,97	0,09
BK AMERICA E3R+1.0% 22-09-26	EUR	2 200 000	2 208 374,46	0,34
BK AMERICA E3R+1.0% 24-08-25	EUR	3 500 000	3 537 222,93	0,54
CITIGROUP 1.25% 06-07-26 EMTN	EUR	4 000 000	3 801 836,87	0,58
CITIGROUP 1.5% 24-07-26 EMTN	EUR	3 800 000	3 620 572,88	0,56
COMCAST 0.0% 14-09-26	EUR	200 000	178 418,35	0,03
FORD MO 1.744 07-24	EUR	1 400 000	1 370 015,77	0,21
FORD MO 3.021 03-24	EUR	1 500 000	1 515 021,45	0,24
GENE MO 1.0 02-25	EUR	500 000	480 652,82	0,07
MMS USA 0.625% 13-06-25	EUR	1 000 000	943 751,97	0,15
MORG STA 1.75% 30-01-25 EMTN	EUR	3 500 000	3 430 494,76	0,53
NATL GR 1.0 07-24	EUR	3 000 000	2 932 996,05	0,45
THER FISH SCI 0.75% 12-09-24	EUR	1 300 000	1 260 277,55	0,19
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>35 988 889,81</b>	<b>5,54</b>
<b>FINLANDE</b>				
KOJAMO OYJ 1.5% 19-06-24	EUR	500 000	486 382,11	0,07
OP CORP 0.375 06-24	EUR	5 200 000	5 067 259,63	0,78
OP CORPORATE BANK 0.25% 24-03-26	EUR	1 500 000	1 368 203,48	0,21
OP CORPORATE BANK 4.0% 13-06-28	EUR	900 000	906 373,84	0,14
STORA ENSO OYJ 4.0% 01-06-26	EUR	900 000	905 131,54	0,15
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>8 733 350,60</b>	<b>1,35</b>
<b>FRANCE</b>				
ACCOR 3.0% 04-02-26	EUR	1 500 000	1 453 956,37	0,23
ADP 1.5% 07-04-25	EUR	500 000	486 523,14	0,07
AIR FR KLM 1.875% 16-01-25	EUR	2 000 000	1 934 167,25	0,30
AIR FR KLM 3.0% 01-07-24	EUR	2 000 000	1 986 229,50	0,30
ALD 0.0% 23-02-24 EMTN	EUR	2 500 000	2 459 881,68	0,38
ALD 1.25% 02-03-26 EMTN	EUR	2 500 000	2 333 418,77	0,35
ALD 4.25% 18-01-27 EMTN	EUR	2 800 000	2 854 843,87	0,44
ALD 4.75% 13-10-25 EMTN	EUR	2 100 000	2 211 681,00	0,34
ARVA SE 0.0 09-24	EUR	9 000 000	8 629 734,96	1,33
ARVA SE 0.0 10-25	EUR	5 000 000	4 581 557,40	0,70
ARVA SE 4.0 09-26	EUR	2 200 000	2 176 441,09	0,33
ARVA SE 4.75 05-27	EUR	2 600 000	2 659 341,31	0,41
ATOS SE 1.75% 07-05-25	EUR	1 300 000	1 090 927,25	0,17
AUCHAN 2.375% 25-04-25 EMTN	EUR	1 000 000	975 081,38	0,15
AUCHAN 2.625% 30-01-24 EMTN	EUR	1 000 000	1 011 405,47	0,16
AUCHAN 2.875% 29-01-26 EMTN	EUR	1 000 000	976 261,89	0,15
Banque Stellantis France 0.0 01-25	EUR	6 900 000	6 527 406,62	1,00
BFCM 2.375% 24-03-26 EMTN	EUR	1 000 000	966 211,84	0,15
BFCM BA 3.875 02-28	EUR	2 500 000	2 498 508,57	0,38
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.01% 11-05-26	EUR	7 900 000	7 113 540,05	1,10
BFCM BANQUE FEDERATIVE CREDIT MUTUEL 0.75% 08-06-26	EUR	6 000 000	5 513 332,69	0,85
BN 2.25% 11-01-27 EMTN	EUR	1 000 000	951 675,70	0,15

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BN 2.875% 01-10-26 EMTN	EUR	1 000 000	955 403,03	0,15
BNP PAR 0.25% 13-04-27 EMTN	EUR	2 300 000	2 065 742,20	0,31
BNP PAR 0.5% 04-06-26	EUR	4 500 000	4 237 202,72	0,65
BNP PAR 0.5% 15-07-25 EMTN	EUR	5 000 000	4 856 112,48	0,75
BNP PAR 1.25% 19-03-25 EMTN	EUR	5 000 000	4 834 326,93	0,74
BNP PARIBAS 2.375% 17-02-25 EMTN	EUR	7 000 000	6 908 208,21	1,06
BPCE 0.01% 14-01-27	EUR	700 000	612 668,02	0,09
BPCE 0.375% 02-02-26 EMTN	EUR	1 400 000	1 287 770,20	0,19
BPCE 0.5% 15-09-27 EMTN	EUR	2 000 000	1 778 061,90	0,28
BPCE 0.625% 26-09-24 EMTN	EUR	6 000 000	5 800 740,69	0,90
BPCE 0.625% 28-04-25	EUR	7 000 000	6 648 115,58	1,03
BPCE 1.0% 01-04-25 EMTN	EUR	7 000 000	6 705 221,98	1,03
BQ POSTALE 0.25% 12-07-26 EMTN	EUR	200 000	180 612,66	0,03
BQ POSTALE 1.0% 16-10-24 EMTN	EUR	3 000 000	2 936 188,94	0,45
CA 0.375% 21-10-25 EMTN	EUR	1 000 000	931 312,24	0,14
CA 1.0% 22-04-26 EMTN	EUR	7 000 000	6 670 446,12	1,03
CA 3.0% 02-02-25	EUR	1 630 000	1 607 619,33	0,25
CA 4.0% 12-10-26 EMTN	EUR	500 000	516 806,26	0,08
CARR 1.25% 03-06-25 EMTN	EUR	1 500 000	1 440 512,17	0,22
CARRE 0.75% 26-04-24 EMTN	EUR	1 000 000	984 752,97	0,16
COVIVIO SA 1.625% 17-10-24	EUR	1 925 000	1 899 941,41	0,29
CREDIT AGRICOLE 2.7% 14/04/25	EUR	2 500 000	2 446 547,76	0,38
CREDIT AGRICOLE SA 2.7% 15-07-25	EUR	2 700 000	2 636 088,34	0,41
CREDIT AGRICOLE SA 3.0% 22-12-24	EUR	500 000	491 876,04	0,08
CRED MU 3.375 09-27	EUR	1 800 000	1 742 612,77	0,26
DASS SY 0.0 09-24	EUR	1 000 000	962 328,44	0,15
EDF 3.875% 12-01-27 EMTN	EUR	1 000 000	1 022 298,27	0,16
ELIS EX HOLDELIS 1.75% 11-04-24	EUR	3 000 000	2 984 189,63	0,46
ENGIE 3.75% 06-09-27 EMTN	EUR	2 600 000	2 594 760,90	0,40
EUTELT 2.0% 02-10-25	EUR	1 000 000	921 695,09	0,14
FRAN 0.125% 16-03-26	EUR	1 100 000	1 004 769,28	0,15
ORANO SA 4.875% 23-09-24 EMTN	EUR	1 500 000	1 510 744,09	0,23
PLAS OM 1.25 06-24	EUR	2 000 000	1 959 997,00	0,30
PSA BAN 4.0 01-27	EUR	1 700 000	1 690 427,67	0,26
PSA BANQUE FRANCE 0.625% 21-06-24	EUR	2 100 000	2 051 783,74	0,31
SEB 1.5% 31-05-24	EUR	4 500 000	4 441 550,00	0,68
SG 0.125% 24-02-26	EUR	5 700 000	5 191 890,25	0,80
SG 1.125% 23-01-25 EMTN	EUR	2 000 000	1 936 042,37	0,30
SOCIETE DES AUTOROUTES DU SUD DE LA FRAN 1.125% 20-04-26	EUR	200 000	188 630,04	0,03
SOCI FO 1.5 05-25	EUR	2 500 000	2 411 569,30	0,38
SPIE 2.625% 18-06-26	EUR	500 000	477 981,92	0,07
THALES 0.75% 23-01-25 EMTN	EUR	1 000 000	962 320,54	0,15
THALES SA	EUR	1 000 000	908 322,07	0,14
UNIBAIL RODAMCO SE 2.125% 09-04-25	EUR	500 000	488 781,51	0,08



# OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
UNIB RO 1.125 09-25	EUR	500 000	472 620,07	0,07
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>166 749 720,93</b>	<b>25,66</b>
<b>IRLANDE</b>				
FCA BANK SPA IRISH BRANCH 0.0% 16-04-24	EUR	4 400 000	4 303 830,39	0,66
FCA BANK SPA IRISH BRANCH 0.125% 16-11-23	EUR	2 200 000	2 192 081,35	0,34
FCA BANK SPA IRISH BRANCH 0.5% 13-09-24	EUR	6 900 000	6 657 451,99	1,02
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>13 153 363,73</b>	<b>2,02</b>
<b>ITALIE</b>				
BANCO BPM 0.875% 15-07-26 EMTN	EUR	500 000	453 561,99	0,07
BANCO BPM 1.625% 18-02-25 EMTN	EUR	2 000 000	1 927 040,35	0,30
DOBANK 5.0% 04-08-25	EUR	1 300 000	1 264 129,06	0,19
INTE 1.0% 04-07-24 EMTN	EUR	6 500 000	6 363 695,51	0,98
LEASYS 0.0% 22-07-24	EUR	6 500 000	6 290 028,55	0,96
LEONARDO 2.375% 08-01-26	EUR	500 000	487 338,16	0,08
LEONARDO SPA 1.5% 07-06-24	EUR	1 500 000	1 478 240,92	0,23
MEDIOBANCABCA CREDITO FINANZ 1.6% 25-01-24	EUR	3 700 000	3 734 908,88	0,58
SNAM 0.875% 25-10-26 EMTN	EUR	500 000	459 024,61	0,07
SNAM SPA 0.0% 12-05-24	EUR	4 000 000	3 899 936,88	0,60
UBI BANCA UNIONE DI BANCHE ITALIANE 2.625% 20-06-24	EUR	4 000 000	3 983 403,91	0,61
UNICREDIT 0.5% 09-04-25 EMTN	EUR	5 000 000	4 728 110,01	0,73
UNICREDIT 1.25% 25-06-25 EMTN	EUR	500 000	490 056,28	0,07
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>35 559 475,11</b>	<b>5,47</b>
<b>JAPON</b>				
ASAHI BREWERIES 0.01% 19-04-24	EUR	5 600 000	5 474 782,76	0,84
MITSUBISHI UFJ FINANCIAL GROUP 0.339% 19-07-24	EUR	2 000 000	1 942 383,51	0,30
MIZU FI 0.184 04-26	EUR	2 000 000	1 811 836,71	0,28
MIZU FI 0.214 10-25	EUR	4 500 000	4 192 623,31	0,65
MIZU FI 0.523 06-24	EUR	4 000 000	3 909 891,78	0,60
MIZUHO FINANCIAL GROUP 0.118% 06-09-24	EUR	1 300 000	1 253 922,64	0,19
MIZUHO FINANCIAL GROUP 4.157% 20-05-28	EUR	2 000 000	1 999 340,29	0,31
<b>TOTAL JAPON</b>			<b>20 584 781,00</b>	<b>3,17</b>
<b>LUXEMBOURG</b>				
ALATPF 1 01/07/25	EUR	3 500 000	3 260 426,48	0,50
AROUNDTOWN 0.625% 09-07-25	EUR	4 500 000	4 005 563,71	0,62
CNH IND 0.0 04-24	EUR	500 000	489 951,53	0,07
CZECH GAS NETWORKS SA RL 1.0% 16-07-27	EUR	1 000 000	875 128,71	0,13
SEGR CA 1.25 03-26	EUR	300 000	279 764,59	0,04
SIG COM 2.125 06-25	EUR	1 500 000	1 448 510,83	0,22
TRAT FI 0.125 11-24	EUR	3 900 000	3 727 478,29	0,58
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>14 086 824,14</b>	<b>2,16</b>
<b>NORVEGE</b>				
DNB BANK A 1.625% 31-05-26	EUR	800 000	771 185,33	0,12
DNB BANK A 3.125% 21-09-27	EUR	1 500 000	1 460 193,87	0,22
SANT CO 0.125 04-26	EUR	2 000 000	1 805 847,06	0,28

# OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
SR BANK SPAREBANKEN ROGALAND 0.625% 25-03-24	EUR	1 000 000	986 041,94	0,15
SR BANK SPAREBANKEN ROGALAND 3.75% 23-11-27	EUR	1 800 000	1 807 822,19	0,28
<b>TOTAL NORVEGE</b>			<b>6 831 090,39</b>	<b>1,05</b>
<b>NOUVELLE-ZELANDE</b>				
ASB BANK 4.5% 16-03-27 EMTN	EUR	4 000 000	4 134 925,70	0,64
CHORUS 0.875% 05-12-26	EUR	1 000 000	906 826,48	0,14
<b>TOTAL NOUVELLE-ZELANDE</b>			<b>5 041 752,18</b>	<b>0,78</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
0.25% 07-09-26 EMTN	EUR	1 000 000	886 484,12	0,13
ABN AMRO BK 0.6% 15-01-27	EUR	2 500 000	2 226 794,48	0,34
ABN AMRO BK 1.25% 28-05-25	EUR	1 500 000	1 436 745,85	0,22
ABN AMRO BK 3.875% 21-12-26	EUR	2 200 000	2 213 806,62	0,34
BNRGR 1 1/8 09/27/25	EUR	2 000 000	1 890 590,81	0,29
CONT GU 1.125 09-24	EUR	6 900 000	6 698 186,74	1,03
COOP RA 0.875 05-28	EUR	500 000	444 612,75	0,07
CTP NV 0.625% 27-11-23 EMTN	EUR	2 000 000	1 996 453,64	0,30
DAIM TR 3.875 06-26	EUR	1 000 000	1 005 446,00	0,15
ENEL FI 0.0 06-24	EUR	2 000 000	1 943 301,30	0,30
HELLA FINANCE INTERNATIONAL BV 1.0% 17-05-24	EUR	2 000 000	1 966 222,59	0,31
ING GROEP NV 0.1% 03-09-25	EUR	2 500 000	2 406 721,19	0,37
ING GROEP NV 1.125% 14-02-25	EUR	4 500 000	4 354 063,57	0,67
ING GROEP NV 2.125% 23-05-26	EUR	1 000 000	972 197,87	0,15
LEAS CO 0.25 02-26	EUR	1 500 000	1 362 083,98	0,21
LEASEPLAN CORPORATION NV 1.375% 07-03-24	EUR	1 500 000	1 493 512,16	0,23
NATURGY FINANCE BV 1.375% 21-01-25	EUR	600 000	583 362,38	0,09
NIBC BANK NV 0.875% 08-07-25	EUR	2 000 000	1 880 370,12	0,29
NIBC BANK NV 2.0% 09-04-24	EUR	1 500 000	1 493 286,32	0,23
NV LUCH 0.0 04-25	EUR	4 400 000	4 118 942,08	0,64
REPS IN 0.125 10-24	EUR	3 200 000	3 078 380,99	0,48
THERMO FISHER SCIENTIFIC FINANCE I BV 0.0% 18-11-25	EUR	200 000	184 185,28	0,03
VOLK IN 3.875 03-26	EUR	500 000	503 877,91	0,08
VOLK IN 4.125 11-25	EUR	500 000	516 319,49	0,08
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV 3.125% 28-03-25	EUR	500 000	499 658,79	0,08
WINT DE 0.84 09-25	EUR	1 000 000	932 824,09	0,14
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>47 088 431,12</b>	<b>7,25</b>
<b>REPUBLIQUE TCHEQUE</b>				
CESKA SPORITELNA AS 5.943% 29-06-27	EUR	1 000 000	1 027 182,25	0,16
<b>TOTAL REPUBLIQUE TCHEQUE</b>			<b>1 027 182,25</b>	<b>0,16</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
BARCLAYS 0.75% 09-06-25 EMTN	EUR	500 000	488 452,69	0,07
BARCLAYS 3.375% 02-04-25 EMTN	EUR	5 000 000	5 055 345,27	0,77
BRITISH 2.25% 17-11-25 EMTN	EUR	200 000	197 132,47	0,03
CASA LONDON 1.375% 13-03-25	EUR	9 500 000	9 201 904,10	1,41
EAS 1.125% 18-10-23 EMTN	EUR	3 500 000	3 533 539,07	0,55

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
HSBC 0.309% 13-11-26	EUR	1 500 000	1 379 070,79	0,22
HSBC 0.875% 06-09-24	EUR	4 500 000	4 372 216,79	0,67
HSBC 3.019% 15-06-27	EUR	2 300 000	2 227 774,31	0,35
LLOY BA 0.375 01-25	EUR	9 000 000	8 594 004,38	1,32
LLOY BA 3.5 04-26	EUR	500 000	501 157,14	0,08
NATWEST GROUP 2.0% 04-03-25	EUR	4 000 000	4 004 850,78	0,62
NATWEST MKTS 0.125% 12-11-25	EUR	500 000	459 669,08	0,07
NATWEST MKTS 0.125% 18-06-26	EUR	500 000	447 663,49	0,07
STAN 3.125% 19-11-24 EMTN	EUR	4 500 000	4 555 465,19	0,70
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>45 018 245,55</b>	<b>6,93</b>
<b>SLOVENIE</b>				
NOVA LJUBLJANSKA BANKA DD 7.125% 27-06-27	EUR	1 500 000	1 576 478,01	0,24
<b>TOTAL SLOVENIE</b>			<b>1 576 478,01</b>	<b>0,24</b>
<b>SUEDE</b>				
AKELIUS RESIDENTIAL PROPERTY 1.75% 07-02-25	EUR	3 000 000	2 887 816,38	0,44
AKEL RE 1.125 03-24	EUR	3 500 000	3 461 996,10	0,53
CASTELLUM AB 2.125% 20-11-23	EUR	2 200 000	2 227 099,33	0,34
MOLN HOLD AB 1.875% 28-02-25	EUR	1 500 000	1 463 663,66	0,23
SCA HYG 1.125% 27-03-24 EMTN	EUR	1 000 000	991 287,28	0,15
SCA HYG 1.625% 30-03-27 EMTN	EUR	500 000	466 506,72	0,07
SCANIA CV AB 2.25% 03-06-25	EUR	2 700 000	2 629 503,76	0,41
SECURIT 1.125% 20-02-24 EMTN	EUR	500 000	496 803,94	0,07
SECURITAS AB 1.25% 06-03-25	EUR	4 500 000	4 319 124,27	0,67
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 3.75% 07-02-28	EUR	3 600 000	3 602 675,97	0,55
SKANDINAVISKA ENSKILDA BANKEN AB 4.0% 09-11-26	EUR	2 500 000	2 574 001,53	0,40
SKAN EN 4.125 06-27	EUR	2 600 000	2 635 198,23	0,41
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 3.375% 17-02-28	EUR	1 400 000	1 388 649,59	0,22
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 3.75% 05-05-26	EUR	500 000	503 587,26	0,08
SWEDBANK AB 0.25% 09-10-24	EUR	5 200 000	5 017 269,99	0,77
SWEDBANK AB 0.75% 05-05-25	EUR	1 500 000	1 425 769,82	0,22
VOLV TR 1.625 05-25	EUR	2 500 000	2 414 688,29	0,37
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>38 505 642,12</b>	<b>5,93</b>
<b>SUISSE</b>				
UBS GROUP AG 0.25% 29-01-26	EUR	1 200 000	1 131 314,86	0,17
UBS GROUP AG 1.5% 30-11-24	EUR	500 000	499 663,96	0,08
UBS GROUP AG 2.75% 15-06-27	EUR	500 000	477 523,50	0,07
UBS GROUP AG 4.625% 17-03-28	EUR	900 000	915 397,43	0,14
<b>TOTAL SUISSE</b>			<b>3 023 899,75</b>	<b>0,46</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>570 450 721,19</b>	<b>87,79</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>570 450 721,19</b>	<b>87,79</b>

# OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
BFT AUREUS ISR PART Z C	EUR	222	22 709 717,16	3,50
BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR- I2 (C)	EUR	682,787	6 449 585,52	0,99
BFTFRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR I C	EUR	2 250	30 471 277,50	4,69
BFT FRANCE OBLIGATIONS DURABLES ISR I C	EUR	512	5 020 519,42	0,77
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>64 651 099,60</b>	<b>9,95</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>64 651 099,60</b>	<b>9,95</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>64 651 099,60</b>	<b>9,95</b>
<b>Instruments financier à terme</b>				
<b>Engagements à terme fermes</b>				
<b>Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>				
EURO BOBL 1223	EUR	-2	-60,00	
<b>TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé</b>			<b>-60,00</b>	
<b>TOTAL Engagements à terme fermes</b>			<b>-60,00</b>	
<b>Autres instruments financiers à terme</b>				
<b>Swaps de taux</b>				
E3R/0.0/FIX/-0.06	EUR	15 000 000	973 930,21	0,15
E3R/0.0/FIX/-0.069	EUR	10 000 000	732 196,96	0,11
E3R/0.0/FIX/0.104	EUR	15 000 000	807 655,66	0,12
E3R/0.0/FIX/-0.241	EUR	7 000 000	879 029,25	0,14
E3R/0.0/FIX/-0.285	EUR	20 000 000	1 078 654,33	0,17
E3R/0.0/FIX/-0.303	EUR	15 000 000	1 319 675,31	0,21
E3R/0.0/FIX/-0.319	EUR	15 000 000	1 324 280,92	0,20
E3R/0.0/FIX/-0.329	EUR	15 000 000	1 327 235,62	0,20
E3R/0.0/FIX/-0.349	EUR	10 000 000	622 856,47	0,10
E3R/0.0/FIX/-0.356	EUR	15 000 000	1 065 497,53	0,16
E3R/0.0/FIX/-0.401	EUR	10 000 000	564 415,98	0,09
E3R/0.0/FIX/-0.402	EUR	8 000 000	876 075,25	0,13
E3R/0.0/FIX/-0.422	EUR	10 000 000	799 577,14	0,12
E3R/0.0/FIX/-0.453	EUR	10 000 000	653 356,44	0,10
E3R/0.0/FIX/-0.472	EUR	8 000 000	793 208,30	0,12
E3R/0.0/FIX/-0.473	EUR	10 000 000	659 407,25	0,11
E3R/0.0/FIX/-0.497	EUR	10 000 000	664 819,32	0,10
E3R/0.0/FIX/-0.5	EUR	10 000 000	662 819,40	0,10
E3R/0.0/FIX/1.0075	EUR	10 000 000	450 697,79	0,07
E3R/0.0/FIX/1.062	EUR	20 000 000	549 597,43	0,09
E3R/0.0/FIX/1.144	EUR	20 000 000	1 186 512,09	0,19
E3R/0.0/FIX/3.5222	EUR	30 000 000	111 247,89	0,02
E6R/0.0/FIX/-0.424	EUR	7 000 000	467 591,77	0,07
E6R/0.0/FIX/-0.428	EUR	10 000 000	445 296,33	0,07

# OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

## 3.12. Inventaire détaillé des instruments financiers en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OISEST/0.0/FIX/-0.50	EUR	10 000 000	807 890,02	0,12
OISEST/0.0/FIX/2.916	EUR	15 000 000	152 426,81	0,02
<b>TOTAL Swaps de taux</b>			<b>19 975 951,47</b>	<b>3,08</b>
<b>TOTAL Autres instruments financiers à terme</b>			<b>19 975 951,47</b>	<b>3,08</b>
<b>TOTAL Instruments financier à terme</b>			<b>19 975 891,47</b>	<b>3,08</b>
<b>Appel de marge</b>				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	60	60,00	
<b>TOTAL Appel de marge</b>			<b>60,00</b>	
<b>Créances</b>			<b>52 000,30</b>	<b>0,01</b>
<b>Dettes</b>			<b>-20 402 976,11</b>	<b>-3,14</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>15 037 526,58</b>	<b>2,31</b>
<b>Actif net</b>			<b>649 764 323,03</b>	<b>100,00</b>

Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR N-C	EUR	363,000	100 828,64	
Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR I-C	EUR	1 628,189	268 997,08	
Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR R-C	EUR	2 001,000	101,55	
Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR S-C	EUR	116 881,094	1 017,11	
Part BFT CREDIT 12 MOIS ISR P-C	EUR	563 896,043	99,48	

# OPCVM BFT CREDIT 12 MOIS ISR

**Annexe(s)**

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :  
BFT CREDIT 12 MOIS ISR

Identifiant d'entité juridique :  
969500BZSVCF5KS79878

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?



Oui



Non



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental: \_\_\_\_\_



dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social: \_\_\_\_\_



Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de **59,08 %** d'investissements durables



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE



ayant un objectif social



Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxinomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Au cours de la période, le produit a promu des caractéristiques environnementales et/ou sociales en visant un score ESG supérieur au score ESG de l'univers d'investissement représenté par **ICE BOFA 1-3 YEAR GLOBAL CORPORATE INDEX**. Pour déterminer la note ESG du produit et de l'univers d'investissement, la performance ESG est évaluée en continu en comparant la performance moyenne d'un titre par rapport au secteur de l'émetteur du titre, au regard de chacune des trois caractéristiques ESG que sont l'environnement, le social et la gouvernance. L'univers d'investissement est un univers de marché large qui n'évalue ni n'inclut des

composants en fonction de caractéristiques environnementales et/ou sociales et n'est donc pas destiné à être cohérent avec les caractéristiques promues par le fonds. Aucun indice de référence ESG n'a été désigné.

Le produit est labellisé ISR (Investissement socialement responsable). Il a cherché tout au long de l'année à promouvoir les 3 dimensions (environnementale, sociale et de gouvernance) en prenant en compte de la notation ESG des émetteurs dans la construction du portefeuille.

La notation ESG des émetteurs vise à apprécier leur capacité à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse évalue ainsi leurs comportements Environnementaux, Sociétaux et en termes de Gouvernance en leur attribuant une notation ESG allant de A (meilleure note) à G (moins bonne note), de sorte à réaliser une appréciation plus globale des risques.

1. Le portefeuille a constamment appliqué la politique d'exclusion d'Amundi suivante :

- les exclusions légales sur l'armement controversé ;
- les entreprises qui contreviennent gravement et de manière répétée à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte Mondial (UN Global Compact), sans mesures correctives crédibles ;
- les exclusions sectorielles du groupe Amundi sur le Charbon et le Tabac (le détail de cette politique est disponible dans la Politique Investissement Responsable d'Amundi disponible sur le site [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr)).

2. Aucun investissement n'a été réalisé dans des émetteurs notés F ou G. Pour tout émetteur dont la note a été dégradée en F ou G, les titres déjà présents dans le portefeuille sont vendus dans un délai conforme aux engagements pris dans le prospectus du produit.

3. La note ESG moyenne pondérée du portefeuille a constamment été supérieure à la note ESG moyenne pondérée de l'univers d'investissement du produit après élimination des 20% des plus mauvais émetteurs.

4. Le produit a favorisé les émetteurs les mieux notés au sein de leur secteur d'activité selon les critères ESG identifiés par l'équipe d'analystes extra-financiers de la société de gestion (approche " best in class "). A l'exception des exclusions ci-dessus, tous les secteurs économiques sont représentés dans cette approche et l'OPC peut ainsi être exposé à certains secteurs controversés.

**Les indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

#### ● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?*

Amundi a développé son propre processus de notation ESG interne basé sur l'approche " Best-in-class ". Des notations adaptées à chaque secteur d'activité visent à apprécier la dynamique dans laquelle évoluent les entreprises.

L'indicateur de durabilité utilisé est la note ESG moyenne du produit qui doit être supérieure à la note ESG de son univers d'investissement.

A la fin de la période :

- La note ESG moyenne pondérée du portefeuille est : **0.732 (C)**.
- La note ESG moyenne pondérée de l'univers de référence est : **0.06 (D)**.

La notation ESG d'Amundi utilisée pour déterminer le score ESG est un score quantitatif ESG traduit en sept notes, allant de A (les meilleurs scores de l'univers) à G (les plus mauvais). Dans l'échelle de notation ESG d'Amundi, les titres appartenant à la liste d'exclusion correspondent à un score de G.

Pour les émetteurs corporate, la performance ESG est évaluée globalement et en fonction de critères pertinents par comparaison avec la performance moyenne de leur secteur d'activité, à



travers la combinaison des trois dimensions ESG :

- la dimension environnementale : elle examine la capacité des émetteurs à maîtriser leur impact direct et indirect sur l'environnement, en limitant leur consommation d'énergie, en réduisant leur émissions de gaz à effet de serre, en luttant contre l'épuisement des ressources et en protégeant la biodiversité ;
- la dimension sociale : elle mesure la façon dont un émetteur opère sur deux concepts distincts : la stratégie de l'émetteur pour développer son capital humain et le respect des droits de l'homme en général ;
- la dimension de gouvernance : elle évalue la capacité de l'émetteur à assurer les bases d'un cadre de gouvernance d'entreprise efficace et à générer de la valeur sur le long terme.

La méthodologie de notation ESG appliquée par Amundi repose sur 38 critères, soit génériques (communs à toutes les entreprises quelle que soit leur activité), soit sectoriels, pondérés par secteur et considérés en fonction de leur impact sur la réputation, l'efficacité opérationnelle et la réglementation de l'émetteur. Les ratings ESG d'Amundi sont susceptibles d'être exprimés globalement sur les trois dimensions E, S et G ou individuellement sur tout facteur environnemental ou social.

● ***...et par rapport aux périodes précédentes?***

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait partiellement réaliser et comment l'investissement durable a-t-il contribué à ces objectifs?***

Les objectifs des investissements durables consistaient à investir dans des sociétés qui répondent à deux critères :

1. suivre les meilleures pratiques environnementales et sociales ; et
2. ne pas générer de produits et services qui nuisent à l'environnement et à la société.

La définition d'entreprise " la plus performante " s'appuie sur une méthodologie ESG Amundi propriétaire qui vise à mesurer la performance ESG d'une entreprise. Pour être considérée comme " la plus performante ", une entreprise doit obtenir la meilleure note parmi les trois premiers (A, B ou C, sur une échelle de notation allant de A à G) de son secteur sur au moins un facteur environnemental ou social important. Des facteurs environnementaux et sociaux importants sont identifiés au niveau du secteur. L'identification de ces facteurs est basée sur le cadre d'analyse ESG d'Amundi qui combine des données extra-financières et une analyse qualitative des thèmes sectoriels et de durabilité associés. Les facteurs identifiés comme matériels ont une contribution de plus de 10% au score ESG global. Pour le secteur de l'énergie par exemple, les facteurs matériels sont : émissions et énergie, biodiversité et pollution, santé et sécurité, communautés locales et droits de l'homme.

Pour contribuer aux objectifs ci-dessus, l'entreprise bénéficiaire de l'investissement ne doit pas avoir d'exposition significative à des activités (par exemple, le tabac, les armes, les jeux d'argent, le charbon, l'aviation, la production de viande, la fabrication d'engrais et de pesticides, la production de plastique à usage unique) non compatibles avec ces critères.

La nature durable d'un investissement est évaluée au niveau de la société bénéficiaire de l'investissement. Concernant les OPC externes, les critères de détermination des investissements durables que ces OPC sous-jacents peuvent détenir et leurs objectifs dépendent de l'approche propre à chaque société de gestion.

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

- ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a partiellement réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social?***

Pour s'assurer que les investissements durables ne causent pas de préjudice important, Amundi a utilisé deux filtres :

- Le premier filtre « DNSH » (« Do Not Significantly Harm » ou principe de « ne pas causer de préjudice important ») repose sur le suivi d'indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Table 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 quand des données fiables sont disponibles (par exemple, l'intensité en GES ou gaz à effet de serre des entreprises bénéficiaires) via une combinaison d'indicateurs (par exemple, l'intensité en carbone) et de seuils ou règles spécifiques (par exemple, l'intensité carbone de l'entreprise bénéficiaire n'appartient pas au dernier décile du secteur). Amundi prend déjà en compte des indicateurs spécifiques des Principales Incidences Négatives dans sa politique d'exclusions dans le cadre de la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi (par exemple, l'exposition à des armes controversées). Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial de l'ONU, le charbon et le tabac.
- Au-delà des facteurs de durabilité spécifiques couverts par le premier filtre, Amundi a défini un second filtre, qui ne prend pas en compte les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives ci-dessus, afin de vérifier qu'une entreprise ne présente pas une mauvaise performance d'un point de vue environnemental ou social par rapport aux autres entreprises de son secteur, ce qui correspond à un score environnemental ou social supérieur ou égal à E selon la notation ESG d'Amundi.

Concernant les OPC externes, la prise en compte du principe de « ne pas causer de préjudice important » et l'impact des investissements durables dépendent des méthodologies propres à chaque société de gestion des OPC sous-jacents.

- ***Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?***

Comme détaillé ci-dessus, les indicateurs des incidences négatives ont été pris en compte dans le premier filtre DNSH (Do Not Significant Harm) :

Celui-ci repose en effet sur le suivi des indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives de l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288 lorsque des données fiables sont disponibles via la combinaison des indicateurs suivants et de seuils ou règles spécifiques :

- avoir une intensité de CO2 qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises du secteur (ne s'applique qu'aux secteurs à forte intensité), et
- avoir une diversité du conseil d'administration qui n'appartient pas au dernier décile des entreprises de son secteur, et
- être exempt de toute controverse en matière de conditions de travail et de droits de l'homme
- être exempt de toute controverse en matière de biodiversité et de pollution.

Amundi prend déjà en compte des Principales Incidences Négatives spécifiques dans sa politique d'exclusions dans le cadre de sa Politique d'Investissement Responsable. Ces exclusions, qui s'appliquent en plus des tests détaillés ci-dessus, couvrent les sujets suivants : exclusions sur les armes controversées, les violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies, le charbon et le tabac.

– ***Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?***

Oui. Les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ont été intégrés dans la méthodologie de notation ESG d'Amundi. L'outil de notation ESG propriétaire évalue les émetteurs en utilisant les données disponibles auprès des fournisseurs de données. Par exemple, le modèle comporte un critère dédié appelé "Implication communautaire et droits de l'Homme" qui est appliqué à tous les secteurs en plus d'autres critères liés aux droits de l'Homme, notamment les chaînes d'approvisionnement socialement responsables, les conditions de travail et les relations professionnelles. En outre, nous effectuons un suivi des controverses sur une base trimestrielle au minimum, qui inclut les entreprises identifiées pour des violations des droits de l'Homme. Lorsque des controverses surviennent, les analystes évaluent la situation et appliquent un score à la controverse (en utilisant une méthodologie de notation exclusive et propriétaire) et déterminent la meilleure marche à suivre. Les scores de controverse sont mis à jour trimestriellement pour suivre la tendance et les efforts de remédiation.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

*Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.*



### **Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?**

Les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives prévus à l'Annexe 1, Tableau 1 du règlement délégué (EU) 2022/1288, ont été pris en compte par la mise en œuvre de politiques d'exclusions (normatives et sectorielles), l'intégration de la notation ESG dans le processus d'investissement, l'engagement et les approches de vote :

- Exclusion : Amundi a défini des règles d'exclusion normatives, par activité et par secteur, couvrant certains des principaux indicateurs de durabilité énumérés par le Règlement « Disclosure ».
- Intégration de facteurs ESG : Amundi a adopté des normes minimales d'intégration ESG appliquées par défaut à ses fonds ouverts gérés activement (exclusion des émetteurs notés G et meilleur score ESG moyen pondéré supérieur à l'indice de référence applicable). Les 38 critères utilisés dans l'approche de notation ESG d'Amundi ont également été conçus pour prendre en compte les impacts clés sur les facteurs de durabilité, ainsi que la qualité de l'atténuation.
- Engagement : l'engagement est un processus continu et ciblé visant à influencer les activités ou le comportement des entreprises. L'objectif de l'engagement peut être divisé

en deux catégories : engager un émetteur à améliorer la façon dont il intègre la dimension environnementale et sociale, engager un émetteur à améliorer son impact sur les questions environnementales, sociales et de droits de l'Homme ou d'autres questions de durabilité importantes pour la société et l'économie mondiale.

- **Vote** : la politique de vote d'Amundi répond à une analyse holistique de toutes les questions à long terme qui peuvent influencer la création de valeur, y compris les questions ESG importantes (la politique de vote d'Amundi est consultable sur son site internet).
- **Suivi des controverses** : Amundi a développé un système de suivi des controverses qui s'appuie sur trois fournisseurs de données externes pour suivre systématiquement les controverses et leur niveau de gravité. Cette approche quantitative est ensuite enrichie d'une évaluation approfondie de chaque controverse sévère, menée par des analystes ESG et de la revue périodique de son évolution. Cette approche s'applique à l'ensemble des fonds d'Amundi.

Pour des informations supplémentaires sur la manière dont les indicateurs obligatoires des Principales Incidences Négatives sont utilisés, veuillez consulter la Déclaration du Règlement SFDR disponible sur [www.amundi.fr](http://www.amundi.fr).



### Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: **du 01/10/2022 au 30/09/2023**

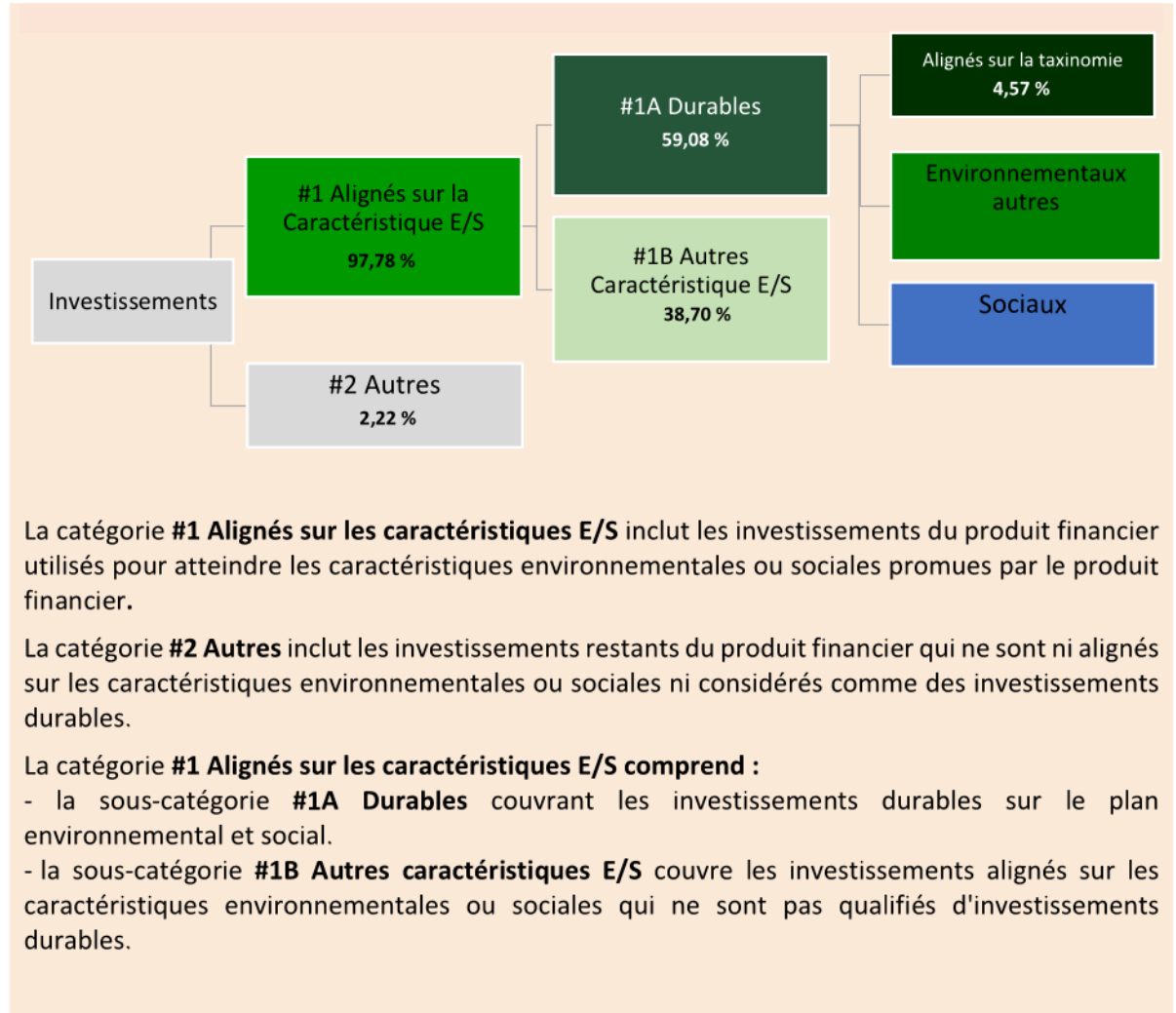
Investissements les plus importants	Secteur	Sub-Secteur	Pays	% d'actifs
BFT FRANCE MONETAIRE COURT TERME ISR	Fonds		FRA	4,30 %
BFT AUREUS ISR - Z (C)	Fonds		FRA	3,62 %
ACAFP 1.375% 03/25 EMTN	Finance		FRA	1,49 %
BFT CREDIT HIGH YIELD SHORT TERM ISR I2	Fonds		FRA	1,48 %
SANTAN 2.5% 3/25	Finance		ESP	1,43 %
ARVASL 0% 09/24 EMTN	Industrie		FRA	1,39 %
LLOYDS 0.375% 01/25 EMTN	Finance		GBR	1,39 %
BFCM 0.01% 05/26 EMTN	Finance		FRA	1,15 %
BNP 2.375% 2/25	Finance		FRA	1,12 %
CONGR 1.125% 09/24	Conso cyclique		DEU	1,08 %
BPCEGP 1% 04/25 EMTN	Finance		FRA	1,08 %
SANSCF 0.375% 01/25 EMTN	Finance		ESP	1,08 %
ACAFP VAR 04/26 EMTN	Finance		FRA	1,08 %
CAABNK 0.5% 09/24 EMTN	Conso cyclique		ITA	1,07 %
BPCEGP 0.625%	Finance		FRA	1,07 %



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

### Quelle était l'allocation des actifs?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvre les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables.

### Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	Sous-Secteur	% d'actifs
	Finance	61,90 %
	Conso cyclique	11,32 %

	<i>Fonds</i>	10,02 %
	<i>Industrie</i>	8,08 %
	<i>Conso non cyclique</i>	3,29 %
	<i>Services publics</i>	2,39 %
	<i>Immobilier</i>	1,46 %
	<i>Énergie</i>	0,81 %
	<i>Services de communication</i>	0,63 %
	<i>Technologies de l'info.</i>	0,42 %
	<i>Liquidités</i>	-0,30 %



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?**

Le fonds promeut à la fois des caractéristiques environnementales et sociales. Bien que le fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE, il a investi 4,57 % dans des investissements durables alignés sur la taxinomie de l'UE au cours de la période examinée. Ces investissements ont contribué aux objectifs d'atténuation du changement climatique de la taxinomie de l'UE.

L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs susmentionnés de la taxinomie de l'UE est mesuré à l'aide des données relatives au chiffre d'affaires (ou aux recettes) et/ou à l'utilisation du produit des obligations vertes.

Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

- **Le produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE?**

Oui:

Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire

Non

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

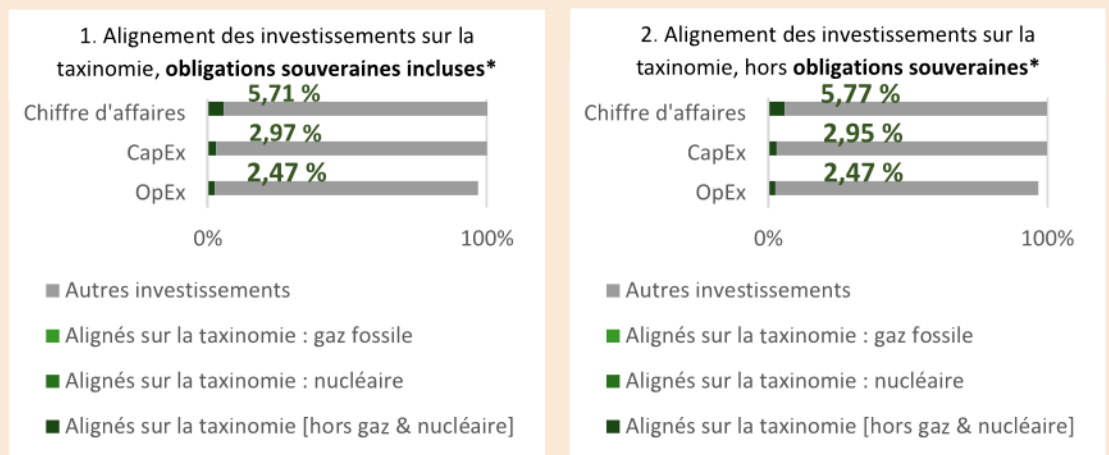
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte ;

- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Des données fiables concernant l'alignement à la taxonomie européenne pour le gaz fossile et l'énergie nucléaire n'étaient pas disponibles au cours de la période.

<sup>1</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

**Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**



\* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

**Les activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

**Les activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

Au 30/09/2023, en utilisant comme indicateur les données relatives au chiffre d'affaires et/ou à l'utilisation des produits des obligations vertes, la part des investissements du fonds dans les activités transitoires était de 0,00 % et la part des investissements dans les activités habilitantes était de 0,37 %. Le pourcentage d'alignement des investissements du fonds sur la taxinomie de l'UE n'a pas été vérifié par les auditeurs du fonds ou par un tiers.

● **Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes?**

Au cours de la période précédente, l'alignement de la taxonomie n'avait pas été signalé car, à l'époque, les données fiables n'étaient pas encore disponibles.

effet de serre correspondant aux meilleures performances réalisables.



Le

symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



### Quelle était la part d'investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables avec un objectif environnemental.



### Quelle était la part d'investissements durables sur le plan social?

Le produit ne s'engage pas sur une part minimale d'investissements durables sur le plan social.



### Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales?

Les liquidités et ou autres instruments détenus afin de gérer la liquidité et les risques du portefeuille ont été inclus dans la catégorie « #2 Autres ». Pour les obligations et les actions non notées, des garanties environnementales et sociales minimales sont en place via un filtrage des controverses par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations Unies. Les instruments non couverts par une analyse ESG peuvent également inclure des titres pour lesquels les données nécessaires à la mesure de l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales n'étaient pas disponibles. Par ailleurs, des garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été définies.



### Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Des indicateurs de durabilité sont mis à disposition dans le système de gestion de portefeuille, permettant aux gérants d'évaluer instantanément l'impact de leurs décisions d'investissement sur le portefeuille.

Ces indicateurs sont intégrés dans le cadre du contrôle d'Amundi, les responsabilités étant réparties entre le premier niveau de contrôle effectué par les équipes d'investissement elles-mêmes et le second niveau de contrôle effectué par les équipes de risque, qui surveillent en permanence la conformité aux caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit.

En outre, la politique d'investissement responsable d'Amundi définit une approche active de l'engagement qui favorise le dialogue avec les entreprises bénéficiaires des investissements, y compris celles de ce portefeuille. Le rapport annuel d'engagement, disponible sur <https://legroupe.Amundi.com/documentation-esg>, fournit des informations détaillées sur cet engagement et ses résultats.





## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

**Les indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

Ce produit n'a pas d'indice de référence ESG.

## Reporting fonds Article 29 LEC

Ce document liste les informations attendues pour les fonds dépassant 500M d'euros d'encours (actif net) en application de l'article 29 LEC

Le décret d'application de l'article 29 de la loi énergie-climat, du 8 novembre 2019 qui clarifie et renforce le dispositif de transparence extra-financière des acteurs de marché, a été publié au Journal Officiel le 27 mai 2021.

A date de clôture de l'exercice, le portefeuille ne prenait en compte dans sa stratégie, ni l'alignement des encours avec les objectifs de long terme des articles 2 et 4 de l'accord de Paris, visant à contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, ni l'alignement des encours avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992. Toutefois, Amundi a intégré dans le rapport des indicateurs extra-financiers permettant d'apprécier l'empreinte sur la biodiversité des actifs détenus ainsi que le score de température du portefeuille. Les informations, indicateurs et méthodologies décrits sont susceptibles d'évoluer dans le temps. Bien que ce rapport ait été préparé et revu avec attention et vigilance, Amundi et ses fournisseurs de données déclinent toute responsabilité concernant de potentielles erreurs ou omissions contenues dans ce document et déclinent toute responsabilité si une tierce personne ou organisation utilise le contenu de ce rapport et subit une perte ou un préjudice direct ou en conséquence. Amundi a aussi intégré dans le rapport des plans d'amélioration continue comprenant notamment l'identification des opportunités d'amélioration et des informations relatives aux actions correctives et changements stratégiques et opérationnels effectués.

Ce document répond aux exigences de l'article 29 de la loi énergie-climat du 8 novembre 2019 (dite LEC) sur le reporting extra-financier des acteurs de marché.

Le document présente :

1. La stratégie climat du portefeuille, notamment si celui-ci a une stratégie d'alignement sur les objectifs de température de l'Accord de Paris ;
2. La stratégie d'alignement du portefeuille, avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité ;
3. Les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques.

De plus amples informations sont disponibles dans la Politique d'investissement responsable d'Amundi et dans notre rapport climat disponibles sur notre site internet <https://legroupe.amundi.com/documentation-esg>.

## 1. La stratégie d'alignement avec les objectifs internationaux de limitation du réchauffement climatique prévus par l'Accord de Paris

Le portefeuille ne prend pas en compte dans sa stratégie l'alignement des encours avec les objectifs de long terme des articles 2 et 4 de l'Accord de Paris concernant la limitation du réchauffement climatique.

### Indicateurs extra-financiers

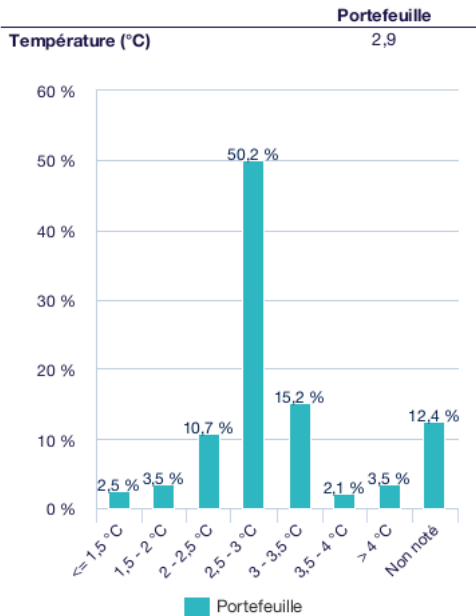
Amundi intègre, quand cela est pertinent, des indicateurs extra-financiers permettant d'apprécier le score de température du portefeuille.

Amundi utilise trois fournisseurs de données pour calculer le score de température des portefeuilles : Iceberg Data Lab, Trucost et CDP. Leurs méthodologies sont proches : ils analysent les données historiques et/ou les cibles publiées par les émetteurs sur la réduction de carbone afin d'obtenir un score de température moyen.

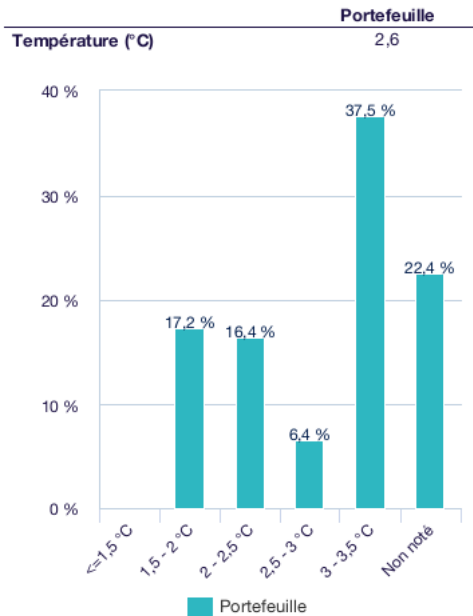
Il y a cependant des différences notables entre les trois méthodologies:

- Les trois fournisseurs analysent l'ambition de l'émetteur. Cependant, Trucost et Iceberg Data Lab intègrent les émissions passées dans les leurs estimations des trajectoires.
- Iceberg Data Lab est le seul fournisseur à tenir compte de façon pro-active de la crédibilité des émetteurs. Ils analysent les actions mises en place par rapport aux engagements des émetteurs.
- Beaucoup d'émetteurs n'ont pas encore publié d'objectif de réduction d'émissions carbone. En conséquence, CDP a choisi d'appliquer une trajectoire 3.2°C degré par défaut pour ces émetteurs.
- Trucost a développé une méthodologie plus précise pour agréger les températures au niveau d'un portefeuille. Au lieu d'utiliser une moyenne pondérée, Trucost prend en compte les budgets carbone de chaque entreprise par rapport à un scénario de référence afin de les agréger au niveau d'un portefeuille.

#### Méthode 1 - Température Iceberg Data Lab (°C)



#### Méthode 2 - Température CDP (°C)



#### Méthode 3 - Température Trucost (°C)



## Politiques d'exclusion

### Politique d'exclusion du charbon thermique

La combustion du charbon est le plus important contributeur individuel au changement climatique imputable à l'activité humaine. En 2016, Amundi a mis en place une politique sectorielle dédiée au charbon thermique, déclenchant l'exclusion de certaines sociétés et émetteurs. Chaque année depuis cette date, Amundi a progressivement renforcé les règles et seuils de sa politique sur le charbon thermique.

#### Amundi exclut :

- Les entreprises minières, les entreprises de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets charbon bénéficiant d'un statut autorisé et qui sont en phase de construction, tels que définis dans la liste des développeurs charbon établie par le groupe Crédit Agricole,
- Les entreprises dont les projets relatifs au charbon sont au premier stade de développement, y compris annoncé, proposé, avec un statut pré-autorisé, font l'objet d'un suivi annuel.
- Toutes les entreprises dont le revenu issu de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir du charbon thermique est supérieur à 50 % du revenu total sans analyse ;
- Toutes les sociétés de production d'électricité au charbon et d'extraction de charbon avec un seuil compris entre 20 % et 50 % du revenu total et présentant une trajectoire de transition insuffisante (Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan de sortie) ;
- Les entreprises réalisant plus de 20 % de leur chiffre d'affaires dans l'extraction du charbon thermique ;
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est de 70 MT ou plus, sans intention de réduction.

L'élimination progressive du charbon est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. C'est la raison pour laquelle Amundi s'est engagée à éliminer progressivement le charbon thermique de ses investissements d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE et d'ici 2040 dans les autres pays. Conformément aux objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD) et aux accords de Paris de 2015, cette stratégie s'appuie sur les recherches et recommandations du Comité scientifique du Crédit Agricole, qui prend en compte les scénarios conçus par l'Agence internationale de l'énergie (AIE), le Rapport d'analyse du climat et les "Science Based Targets".

#### Champ d'application de la politique d'exclusion

Cette politique est applicable à toutes les sociétés mais elle affecte principalement les entreprises minières, les services publics et les sociétés d'infrastructure de transport. Cette politique s'applique à toutes les stratégies de gestion active et à toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi a toute discrétion pour les entités suivantes du Groupe Amundi : Amundi Asset Management, BFT IM, CPR AM et SGG.

#### Utiliser notre position d'investisseur pour inciter les émetteurs à abandonner progressivement le charbon

Amundi a instauré un engagement auprès des sociétés exposées au charbon thermique. Nous leur demandons de publier publiquement une politique d'élimination du charbon thermique conforme au calendrier d'élimination 2030/2040 d'Amundi.

Pour les entreprises :

(i) Exclues de l'univers d'investissement actif d'Amundi, selon notre politique et celles

(ii) Dont les politiques de charbon thermique sont telles qu'Amundi les considère comme retardataires

La politique d'Amundi consiste à voter contre la décharge du Conseil ou de la Direction ou la réélection du Président et de certains Administrateurs.

### Politique d'exclusion des combustibles fossiles non conventionnels

Depuis le 31 décembre 2022, Amundi exclut également les entreprises dont l'activité est exposée à plus de 30% à l'exploration et à l'extraction de pétrole et de gaz non conventionnels (couvrant le "pétrole et le gaz de schiste" et les "sables bitumineux").

### Cas des ETFs et des fonds indiciels ESG

Tous les ETF et fonds indiciels ESG appliquent, dans la mesure du possible, la politique d'exclusion d'Amundi (à l'exception des indices très concentrés).

## Plan d'amélioration continue

Compte tenu du large spectre de classes d'actifs et régions du monde dans lesquelles Amundi investit pour compte de tiers, qui pour certaines ne bénéficient pas encore des cadres d'analyses ou des données nécessaires à la détermination d'une stratégie d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris, la mise en place de telles stratégies d'alignement sur l'ensemble des activités de gestion reste un défi.

Par ailleurs, Amundi est une société de gestion d'actifs pour compte de tiers. Son activité de gestion est encadrée par des contrats entre Amundi et ses clients qui déterminent l'objectif d'investissement des portefeuilles de gestion que les clients délèguent à Amundi, notamment en termes de niveau de risque attendu, d'attente de rendement et de contraintes de diversification et de préférences de durabilité. Adopter des contraintes liées à une trajectoire d'alignement avec l'Accord de Paris nécessite à cet effet d'obtenir l'accord de nos mandataires. C'est pourquoi Amundi a initié une stratégie de dialogue actif avec ses clients afin de leur offrir la possibilité d'investir dans des produits qui intègrent dans leur stratégie des caractéristiques d'alignement avec les objectifs de l'Accord de Paris et de les conseiller dans cette prise de décision.

### 1. Stratégie Climat du groupe Amundi en soutien des objectifs de neutralité carbone de l'Accord de Paris

- Le Conseil d'administration de la société mère de la société de gestion intègre depuis fin 2020 les enjeux sociaux et environnementaux dans sa gouvernance et analyse trimestriellement les progrès via des indicateurs clés liés au climat et à l'ESG ;
- Une journée de séminaire stratégique dédiée a permis aux membres du Conseil de définir la stratégie à déployer et les axes concrets de mise en œuvre du nouveau Plan Sociétal « Ambition 2025 » ;
- Un comité stratégique ESG & Climat mensuel, présidé par la Directrice générale, définit et valide la politique ESG et climat applicable aux investissements et pilote les principaux projets stratégiques ;
- Engagements pris dans le cadre de la *Net Zero Asset Managers initiative*, à laquelle Amundi a adhéré en Juillet 2021 :
  - Une cible de 18% des encours d'Amundi aligné Net Zéro d'ici 2025 (i.e., ces 18% seront uniquement constitués de fonds et mandats avec des objectifs compatibles avec une trajectoire Net Zéro d'ici 2050) ;
  - -30% d'intensité carbone (tCO2e/€m de revenus) d'ici 2025 et -60% d'ici 2030 pour tous les portefeuilles soumis au NZIF (*Net Zero Investment Framework* - Ensemble d'actions, de mesures et de méthodologies grâce auxquelles les investisseurs peuvent maximiser leur contribution pour atteindre l'objectif d'alignement Net Zéro) ;
- D'ici 2025, Amundi proposera également sur l'ensemble des grandes classes d'actifs, des fonds ouverts de transition vers l'objectif Net Zéro 2050 ;
- Atteindre 20 Md€ d'encours sur les fonds dits à impact (dont des fonds de contribution positive aux objectifs de l'Accord de Paris) ;
- Renforcement des règles d'exclusions sectorielles ciblées ;
- Amundi investit des ressources significatives afin de permettre une meilleure prise en compte des enjeux climatiques dans la gestion de portefeuille :
  - Augmentation significative de la taille de son équipe ESG ;
  - Lancement d'ALTO<sup>®</sup> Sustainability, une solution technologique d'analyse et d'aide à la décision pour les investisseurs sur les enjeux environnementaux et sociétaux.

### 2. Actions déployées et changements stratégiques et opérationnels introduits afin d'intégrer durablement le climat au sein de la stratégie

- Intégration progressive des objectifs ESG dans l'évaluation de performance des commerciaux et des gérants de portefeuille pour intégrer cette dimension dans la rémunération variable. Développement d'un programme de formation sur le climat et l'ESG construit avec les experts Amundi pour l'ensemble du personnel afin que chaque employé reçoive une formation adaptée ;
- Mise en place d'une méthodologie de notation, afin d'évaluer, dans une approche « best-in-class », les efforts de transition des émetteurs par rapport à un scénario Net Zéro. Les portefeuilles concernés auront pour objectif affiché d'ici 2025 d'avoir un profil de transition environnementale meilleur que celui de leur univers d'investissement de référence ;
- La transition vers une économie bas-carbone fait partie des axes stratégiques de notre politique d'engagement et Amundi a pris l'engagement d'étendre à 1 000 entreprises supplémentaires le périmètre d'entreprises avec lesquelles nous engageons un dialogue continu sur le climat, avec l'objectif que ces entreprises définissent des stratégies crédibles en matière de réduction de leur empreinte carbone, de les faire voter en Assemblée Générale et que leurs dirigeants engagent une partie de leur rémunération sur ces stratégies.

Amundi continuera de faire évoluer sa stratégie climatique dans les années à venir, selon les scénarios scientifiques de référence et en lien étroit avec les objectifs de ses clients, à la fois en investissant dans les solutions d'accélération de la transition et en alignant progressivement ses portefeuilles sur l'objectif de neutralité 2050.

## 2. La stratégie d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité

Le fonds ne prend pas en compte dans sa stratégie, l'alignement des encours avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité figurant dans la Convention sur la diversité biologique adoptée le 5 juin 1992.

### Indicateurs extra-financiers

La question de l'impact des entreprises sur la biodiversité est fondamentale. En 2022, Amundi a pu amorcer le déploiement de données qui lui permettront de calculer l'empreinte biodiversité de ses portefeuilles.

La métrique retenue pour afficher l'**empreinte biodiversité** est le **MSAppb\* par bEUR** (1). Celle-ci permet de quantifier l'impact des activités des entreprises et de leur chaîne de valeur sur leur environnement. L'empreinte biodiversité d'une entité s'obtient en divisant la valeur d'impact (**MSA.ppb\***) par la valeur d'entreprise : on obtient le « **MSAppb\*/EURb** ». Pour allouer l'impact d'une entreprise à un portefeuille, cette empreinte est multipliée par le montant détenu dans le portefeuille.

Pour quantifier les impacts biodiversité de chaque entreprise, les inventaires physiques amont nécessaires à la conduite de ses activités sont modélisés à partir du chiffre d'affaires régionalisé et sectorialisé, et ce grâce au modèle entrée-sortie EXIOBASE. Ces flux physiques génèrent des pressions sur la biodiversité, pressions modélisées via la suite d'outils Commotools (outil d'analyse des matières premières) développés par CDC Biodiversité. Enfin, le modèle **GLOBIO** (2) permet de traduire ces pressions en impacts, grâce à des données **MSA en %** (3) sur différents écosystèmes.

On obtient en sortie des impacts exprimés en **MSA.km²** (4), équivalent surfacique du MSA et métrique clé du modèle **GBS** (5). Ces impacts sont distingués en 4 "compartiments" selon le biome (terrestre, aquatique eau douce) et la temporalité de l'impact (statique, dynamique). Pour aboutir à une métrique agrégée, le **MSA.km²** subit une double normalisation :

- la normalisation du différentiel entre surface terrestre (~130 millions de km²) et surface aquatique d'eau douce (~10 millions de km²), à l'issue de laquelle on obtient un **MSAppb - MSA.km²** traduit en parties par milliard ("parts per billion") et exprimé en fraction surfacique de leur biome respectif.
- la normalisation du différentiel entre impacts statiques (produits depuis l'état initial jusqu'à aujourd'hui) et dynamiques (produits sur l'année d'exercice), à l'issue de laquelle on obtient le **MSAppb\*** - métrique qui intègre ("time integrated") l'impact statique dans l'empreinte de l'année d'analyse en l'amortissant sur le délai nécessaire à la reconstitution de la biodiversité sur la surface en question (6).

Cette double-normalisation permet d'avoir un indicateur prenant en compte toutes les dimensions de l'impact des activités d'une entreprise sur la biodiversité.

	Portefeuille		Portefeuille
Empreinte biodiversité (MSAppb* /Md€)	37	Notable (entreprises et états)	96,98%
Impact sur la biodiversité (MSAppb*)	21	Noté	87,03%

(1) MSAppb\*/Md€ (BIA, Biodiversity Impacts Analytics – Carbone 4 Finance) : agrège les données à la fois statiques et dynamiques des environnements terrestres et aquatiques : les impacts statiques résultent de l'accumulation passée des pertes en biodiversité ; les impacts dynamiques représentent les impacts survenus dans l'année considérée. Le MSAppb\* ramené à la valeur d'entreprise est égal à l'empreinte biodiversité d'une entreprise, le MSA.ppb\*/Md€

(2) Modèle GLOBIO : développé par un consortium créé en 2003 composé du PBL, de l'UNEP GRID-Arendal(13) et de l'UNEP-WCMC. Le modèle a été conçu pour calculer l'impact de pressions environnementales sur la biodiversité dans le passé, le présent et le futur. Il est fondé sur des relations de pressions-impacts issues de la littérature scientifique. GLOBIO n'utilise pas en entrée de données sur les espèces pour produire ses résultats. A la place, des données spatiales sur les différentes pressions environnementales sont mobilisées et un impact sur la biodiversité est estimé. Ces pressions sont principalement issues du modèle Integrated Model to Assess the Global Environment (IMAGE)

(3) MSA (GLOBIO): le « Mean Species Abundance » est un indicateur qui affiche le pourcentage d'intégrité de la biodiversité locale

(4) MSA.m2 (GBS) : version surfacique du MSA%. Une perte de 1 MSA.m2 équivaut à l'artificialisation de 1m2 d'un écosystème naturel vierge

(5) Modèle GBS (Global Biodiversity Score) : exprimé dans une métrique surfacique, le MSA.m2, a été construit par CDC Biodiversité. Calculer l'empreinte biodiversité d'une entreprise via le GBS revient à établir un lien quantitatif entre son activité et des impacts sur la biodiversité. Ces impacts sont la conséquence de la contribution de l'activité économique de l'entreprise aux différentes pressions menaçant la biodiversité que la CDB regroupe en cinq catégories : l'utilisation des terres, les pollutions, l'introduction d'espèces invasives, le changement climatique et la surexploitation des ressources

(6) La méthodologie considère qu'il faut 50 ans pour qu'un écosystème revienne à son état d'origine.

## Plan d'amélioration continue

Le sujet de la biodiversité, intrinsèquement lié à celui du dérèglement climatique, occupe une place de plus en plus importante dans nos sociétés, dans la recherche, mais aussi dans les considérations économiques. La biodiversité fait partie des thèmes de l'analyse ESG d'Amundi. Elle se reflète dans la grille méthodologique via le critère « Biodiversité & Pollution » et participe ainsi à la construction de la note ESG des émetteurs. Amundi est également particulièrement attentive aux controverses liées à la biodiversité. En 2022, Amundi a poursuivi ses actions visant à mieux intégrer la biodiversité dans les processus internes d'analyse et d'investissement. De plus, le sujet a figuré parmi les thématiques d'analyse prioritaires de l'équipe de Recherche ESG en 2022, ce qui s'est traduit par la réalisation d'une série de papiers de recherche intitulée « Biodiversity: it's time to protect our only home » en dix parties. Les deux premières ont été publiées en 2022 tandis que les suivantes seront mises en ligne en 2023.

Le sujet de la biodiversité représente un point d'attention particulier dans le dialogue avec les sociétés dans lesquelles Amundi est investie. Suite aux campagnes lancées en 2019 sur le plastique, en 2020 sur l'économie circulaire, en 2021 sur la biodiversité, Amundi a renforcé le dialogue actif en 2022 avec les entreprises en poursuivant sa campagne d'engagement dédiée à la stratégie biodiversité dans huit secteurs différents. En raison des limites liées aux données disponibles sur le sujet, le premier objectif de cet engagement est d'établir un état des lieux de la prise en compte de la biodiversité par les entreprises, puis de leur demander d'évaluer la sensibilité de leurs activités à cette perte de biodiversité, ainsi que de gérer l'impact de leurs activités et produits sur la biodiversité. En 2022, 119 entreprises ont été engagées sur leur stratégie biodiversité. Amundi, dans le cadre de cet engagement, fournit des recommandations dans le but d'une meilleure intégration de ces enjeux dans leur stratégie. Amundi a plus largement renforcé le dialogue actionnarial lié à la préservation du capital naturel. En 2022, 344 entreprises (une entreprise pouvant être engagée sur plusieurs thèmes) ont été engagées à travers différents programmes (dont la promotion d'une économie circulaire et d'une meilleure gestion du plastique, la prévention de la déforestation, et différents sujets notamment liés à la limitation de la pollution ou à la gestion durable des ressources en eau).

Amundi a poursuivi en 2022 son engagement dans les initiatives de place et groupes de travail consacrés à la biodiversité. En 2021, Amundi avait rejoint l'initiative collective d'investisseurs « Finance for Biodiversity Pledge » et s'était ainsi engagée à collaborer et partager ses connaissances, à dialoguer activement avec les entreprises et à évaluer ses impacts et à se fixer des objectifs au sujet de la biodiversité, ainsi qu'à les communiquer publiquement d'ici 2024. De plus Amundi mettra en place un rapport annuel sur la contribution aux objectifs de biodiversités de ces portefeuilles. En 2022, suite à la diffusion du premier cadre relatif aux risques et opportunités liés à la nature et à la biodiversité de la TNFD (Taskforce on Nature related Financial Disclosure ou groupe de travail sur la divulgation financière liée à la nature) cette dernière a lancé des groupes pilotes afin de tester la faisabilité de ce cadre sur différents aspects. Amundi a rejoint un groupe pilote porté par UNEP-FI et CDC Biodiversité, destiné à tester l'approche TNFD, et plus particulièrement l'application du GBS (Global Biodiversity Score ou Score Global Biodiversité) pour les institutions financières.

Amundi vise aussi à faire évoluer sa politique d'investissement en matière de biodiversité autour de plusieurs grands thèmes, comme l'eau ou le plastique, afin de renforcer l'engagement quand nécessaire et exclure les entreprises néfastes au capital naturel. La mise à jour de cette politique sera publiée d'ici 2024.

En termes de données, l'analyse de données relative à l'indicateur biodiversité est aujourd'hui mise en place et une mesure de l'impact biodiversité est proposée au niveau de certains fonds. A ce stade, Amundi ne procède pas à la consolidation de cette donnée au niveau des sociétés de gestion et au niveau groupe.

### 3. Les démarches de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance dans la gestion des risques

#### 3.1 Identification des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance

Au sein d'Amundi, le département Investissement Responsable constitue le centre d'expertise dédié à l'identification et à l'évaluation des risques et des opportunités relatifs aux questions ESG. Ce département fournit aux différentes entités du groupe les évaluations ESG des émetteurs côtés ainsi que les données climat, qui sont utilisés par les gérants de portefeuille.

Le tableau ci-dessous présente la cartographie générale des différents risques ESG identifiés par Amundi, l'approche retenue pour en faire une évaluation ainsi que les fournisseurs de données utilisés pour évaluer et piloter les différents risques identifiés. De ces risques peuvent résulter plusieurs types de conséquences, incluant notamment sans s'y limiter des risques de réputation, de dépréciation de la valeur des actifs, de contentieux ou encore de sous-performance des portefeuilles.

Risque identifié	Description	Evaluation Amundi	Fournisseur de données utilisés
Risques Environnementaux	Résultent de la manière dont une entreprise maîtrise son impact environnemental direct et indirect : consommation d'énergie, réduction des émissions de gaz à effet de serre, lutte contre l'épuisement des ressources et protection de la biodiversité etc.	Notation propriétaire de A à G, établie sur la base d'un cadre d'analyse (critères et poids) des risques et opportunités liés au pilier « Environnement », propre à chaque secteur d'activité.  Une notation G représente le risque le plus élevé.	MSCI, Moody's ESG Solutions, ISS ESG, Sustainalytics
Risques sociaux	Résultent de la manière dont un émetteur gère son capital humain et ses parties prenantes (autres que les actionnaires). Cela couvre plusieurs notions : l'aspect social lié au capital humain d'un émetteur (prévention des accidents, la formation des salariés, le respect du droit des employés...), ceux liés aux droits de l'homme en général, et les responsabilités envers les parties prenantes.	Notation propriétaire de A à G, établie sur la base d'un cadre d'analyse (critères et poids) des risques et opportunités liés au pilier « Social », propre à chaque secteur d'activité.  Une notation G représente le risque le plus élevé.	MSCI, Moody's ESG Solutions, ISS ESG, Sustainalytics
Risques de gouvernance	Résultent de la manière dont l'émetteur gère son développement ou résultent de la manière dont l'entreprise organise ses opérations et ses organes de direction, cela peut donner lieu à des pratiques commerciales déloyales, de la fraude ou de la corruption, à des conseils d'administration non diversifiés, à des rémunérations excessives etc.	Notation propriétaire de A à G, établie sur la base d'un cadre d'analyse (critères et poids) des risques et opportunités liés au pilier 'Gouvernance », propre à chaque secteur d'activité.  Une notation G représente le risque le plus élevé.	MSCI, Moody's ESG Solutions, ISS ESG, Sustainalytics
Risques de controverse	Possibilité qu'un émetteur ou qu'un investissement soit impliqué dans des polémiques, litiges ou événements qui pourraient nuire à sa réputation ou à sa capacité à générer des bénéfices. Peut inclure des pratiques commerciales contestées, des violations de la loi, des scandales financiers, des problèmes environnementaux ou sociaux, ou autres difficultés qui pourraient compromettre la crédibilité ou la durabilité de l'émetteur.	Méthodologie propriétaire associant un filtre quantitatif permettant de définir l'univers qui sera soumis à une évaluation qualitative. Cette dernière donne lieu à une notation sur une échelle de 0 à 5 (5 étant la note la plus mauvaise). Les controverses présentant un score supérieur ou égal à 3 sont considérées sérieuses.	RepRisk, MSCI, Sustainalytics



### 3.2 Evaluation des risques et des opportunités

L'évaluation des risques et opportunités environnementaux, sociaux et de gouvernance présentés dans le tableaux ci-dessus se fait par le biais d'une notation ESG propriétaire attribuée aux émetteurs par les équipes d'Investissement responsable d'Amundi.

#### Notation des émetteurs privés

Nos analystes ESG sont spécialisés par secteur d'activité. Pour identifier les critères ESG représentatifs des risques et opportunités au sein de chaque secteur d'activité, ils sont chargés :

- De suivre les sujets ESG émergents et établis, ainsi que les tendances de chaque secteur ;
- D'évaluer les risques et opportunités en matière de durabilité ainsi que l'exposition négative aux facteurs de durabilité ;
- De sélectionner les indicateurs (KPI) pertinents et de leur attribuer les pondérations associées.

Notre méthodologie d'analyse ESG repose sur un référentiel de 38 critères qui permet d'établir le profil ESG de chaque secteur d'activité. Parmi les 38 critères considérés, 17 sont génériques, pouvant être appliqués aux entreprises quel que soit leur secteur d'activité, et 21 sont spécifiques, propres aux enjeux de certains secteurs.

La pondération des critères ESG est un élément déterminant de l'analyse ESG. Le modèle d'attribution de poids repose sur une évaluation de matérialité qui peut influencer la valeur d'une entreprise au travers de 4 vecteurs : la réglementation, la réputation, le modèle de développement de l'entreprise et l'efficacité opérationnelle.

Pour pondérer les critères ESG, l'analyste ESG considère la probabilité et l'ampleur de l'impact de chaque vecteur sur les 2 matérialités suivantes (détaillées dans le tableau en fin de section) :

- 1ère matérialité : Capacité de l'entreprise à anticiper et gérer les risques et opportunités de développement durable inhérents à son industrie et à ses circonstances individuelles ;
- 2ème matérialité : Capacité de l'équipe de direction à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité.

Cette approche de l'analyse au travers des deux matérialités permet aux analystes de prioriser les risques en tenant compte des particularités et des événements propres à chaque secteur.

Les pondérations intègrent l'intensité du risque encouru mais également son caractère émergent ou établi ainsi que son l'horizon temporel. Ainsi, les enjeux considérés les plus matériels recevront le poids le plus élevé.

Les notations ESG sont calculées sur la base des critères et des pondérations ESG déterminés par les analystes, en les combinant avec les scores ESG obtenus auprès de nos fournisseurs de données externes. A chaque étape du processus de calcul, les scores sont normalisés en Z-scores. Les Z-scores permettent de comparer les résultats à une population « normale » (écart du score de l'émetteur par rapport au score moyen du secteur, en nombre d'écarts types). Chaque émetteur est évalué avec un score échelonné autour de la moyenne de son secteur, permettant de distinguer les meilleures pratiques des pires pratiques au niveau du secteur. À la fin du processus, chaque entreprise se voit attribuer un score ESG (compris entre -3 et +3) et son équivalent sur une échelle de A à G, où A est la meilleure note et G la moins bonne. La note D représente les scores moyens (de -0,5 à +0,5); chaque lettre correspond à un écart type.

Il n'existe qu'une seule note ESG pour chaque émetteur, quel que soit l'univers de référence choisi. La notation ESG est ainsi « sector neutral », c'est-à-dire qu'aucun secteur n'est privilégié ou, au contraire, défavorisé.

Dans le cadre de la mise en application du règlement SFDR, Amundi a établi la cartographie des facteurs environnementaux et sociaux jugés matériels dans différents secteurs. Cette cartographie est présentée dans le rapport LEC 29 d'Amundi Asset Management.

		Réglementation	Réputation	Modèle de développement	Efficacité opérationnelle
1 <sup>ère</sup> matérialité	Capacité de l'entreprise à anticiper et à gérer les risques et opportunités en matière de développement durable inhérents à son industrie et à ses circonstances individuelles	✓	✓	✓	✓
2 <sup>ème</sup> matérialité	Capacité de l'équipe de direction à gérer l'impact négatif potentiel de leurs activités sur les facteurs de durabilité	✓		✓	

**Notation des émetteurs souverains**

La méthodologie de notation des États a pour objectif d'évaluer la performance ESG des émetteurs souverains. Les facteurs E, S et G peuvent avoir un impact sur la capacité des États à rembourser leurs dettes à moyen et long terme. Ils peuvent également refléter la manière dont les pays s'attaquent aux grandes questions de durabilité qui affectent la stabilité mondiale. La méthodologie d'Amundi s'appuie sur une cinquantaine d'indicateurs ESG jugés pertinents par la recherche ESG d'Amundi pour traiter les risques de durabilité et les facteurs de durabilité. Chaque indicateur peut combiner plusieurs points de données, provenant de différentes sources, y compris des bases de données internationales ouvertes (telles que celles du Groupe de la Banque mondiale, des Nations Unies, etc.) ou des bases de données propriétaires. Amundi a défini les pondérations de chaque indicateur ESG contribuant aux scores ESG finaux et aux différents composants (E, S et G). Les indicateurs proviennent d'un fournisseur indépendant. Les indicateurs ont été regroupés en 8 catégories afin d'assurer une plus grande clarté, chaque catégorie entrant dans l'un des piliers E, S ou G. A l'instar de l'échelle de notation ESG des entreprises, le score ESG des émetteurs se traduit par une notation ESG allant de A à G.

**3.3 Gestion des risques de durabilité**

L'approche d'Amundi en matière de gestion des risques de durabilité repose sur les trois piliers suivants qui sont :

- La politique d'exclusion, qui traite les risques ESG les plus significatifs ;
- L'intégration des notes ESG dans les processus d'investissement, qui fournit une compréhension holistique de l'entreprise et permet d'identifier les risques ESG qui lui sont propres. Un indice de référence, représentatif de l'univers d'investissement est défini à cet effet. L'objectif du portefeuille est d'avoir un score ESG moyen supérieur au score ESG moyen de son indice de référence. Par ailleurs, de nombreux produits individuels ou gammes de fonds bénéficient également d'une intégration ESG plus poussée, via une plus forte sélectivité, un niveau de notation ou des indicateurs extra-financiers plus élevés, ou encore une sélection thématique, etc. ;
- La politique de vote et d'engagement, qui permet de déclencher des changements positifs sur la manière dont les entreprises gèrent leur impact sur des sujets essentiels liés à la durabilité, et donc d'atténuer les risques associés.

**3.4 Intégration des risques de durabilité au cadre conventionnel de gestion des risques de l'entité**

Les risques de durabilité sont intégrés au dispositif de contrôle interne et de gestion des risques d'Amundi.

Concernant la gestion des risques de durabilité, les responsabilités sont réparties entre :

- Le premier niveau de contrôle, effectué par les équipes de gestion elles-mêmes, et
- Le second niveau réalisé par les équipes de gestion des risques qui peuvent vérifier en permanence la conformité des fonds à leurs objectifs et contraintes ESG.

La direction des risques participe au dispositif de gouvernance "Investissement Responsable" d'Amundi. Ils surveillent le respect des exigences réglementaires et la gestion des risques liés à ces sujets.

Les règles ESG sont suivies par les équipes de gestion des risques, au même titre que les autres contraintes de gestion. Elles reposent sur les mêmes outils et les mêmes procédures et couvrent nos politiques d'exclusion ainsi que les critères d'éligibilité et les règles spécifiques aux fonds. Ces règles sont suivies de manière automatisée à partir d'un outil de contrôle propriétaire. Ce dernier permet de déclencher :

- Des alertes pré-négociation ou alertes de blocage, notamment pour les politiques d'exclusion ;
- Des alertes post-négociation : les gérants reçoivent une notification sur les éventuels dépassements afin de les régulariser rapidement.

Le tableau ci-dessous détaille le dispositif de contrôle interne mis en place par Amundi.

Schéma du dispositif de contrôle interne



### 3.5 Fréquence de la revue du cadre de gestion des risques

Nos analystes ESG revoient tous les 18 mois la sélection et les pondérations des 38 critères d'Amundi pour chaque secteur d'activité. Cela permet de vérifier que les critères et leurs pondérations restent pertinents. Nous cherchons continuellement à améliorer notre analyse en évaluant leur matérialité.

La Politique d'Investissement Responsable d'Amundi est mise à jour chaque année.

### 3.6 Plan d'amélioration continue

Amundi s'efforce d'améliorer l'évaluation et l'intégration des risques de durabilité, y compris les risques climatiques et environnementaux, dans la gestion de ses fonds. L'objectif est de passer d'une approche qualitative à une approche plus quantitative en identifiant les indicateurs clés qui représentent les impacts les plus pertinents pour les portefeuilles, en tenant compte des facteurs climatiques, environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Le projet est structuré en trois étapes :

- Définir une liste d'indicateurs de risque de durabilité, en se concentrant sur les risques matériels et leurs impacts financiers sur les émetteurs ;
- Mettre en œuvre progressivement un suivi de ces indicateurs, en évaluant leurs résultats et en définissant des limites sur la base de ces indicateurs ;
- Améliorer le cadre de gestion des risques ESG, y compris l'intégration des indicateurs dans les stratégies de risque et les restrictions d'investissement.

Nos travaux actuels consistent à identifier les principaux facteurs de risques de durabilité et à les mettre en correspondance avec les variables financières des émetteurs. Ces travaux s'achèveront avec la validation et l'approbation du nouveau cadre en ligne avec la gouvernance ESG d'Amundi.

Les indicateurs préliminaires envisagés comprennent des mesures qui quantifient les impacts potentiels des risques de durabilité en termes de matérialité financière et l'utilisation de « proxy » pour le risque de réputation. L'étape suivante, prévue pour le second semestre de l'année en cours, consiste à suivre les indicateurs de risque de durabilité définis et à évaluer leur impact sur les portefeuilles gérés. Ce suivi alimentera les discussions avec les équipes de gestion des portefeuilles et sera inclus dans les différents rapports de gestion des risques. La dernière étape se concentrera sur l'amélioration du cadre de gestion des risques ESG et la définition éventuelle d'alertes ou de limites de risque internes basées sur les indicateurs. Cette étape devrait être achevée au cours du premier semestre 2025.

Il convient de noter que les délais, les indicateurs et les objectifs de mise en œuvre peuvent faire l'objet de modifications tout au long du projet.



## **BFT Investment Managers**

Société Anonyme au capital de 1 600 000 euros

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n°GP 98 026

Siège social : 91-93, boulevard Pasteur 75015 Paris - France - 334 316 965 RCS Paris